

PECHE

EDITION 2022

N°1

Revue de l'Association Régionale des Fédérations de PACA pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques



© Y. GOUGUENHEIM

avec le soutien financier de :





L'heure du bilan et des perspectives...

A l'aube d'un nouveau mandat associatif, je tenais, par la publication de cette **1ère édition de Magazine régional**, à partager avec vous, quelques-unes des actions les plus emblématiques menées, en Provence Alpes Côte d'Azur, par l'ensemble de notre réseau associatif (de nos AAPPMA jusqu'à notre Association Régionale en passant par nos Fédérations départementales et notre Association Migrateurs Rhône Méditerranée), tout au long de ce mandat, qui s'est achevé il y a quelques mois maintenant.

Je souhaitai également mettre en lumière nos divers partenaires techniques, politiques et financiers, et au-delà des organismes, les personnes avec lesquelles nous œuvrons au quotidien ! Aussi, je tiens à remercier très chaleureusement et tout particulièrement Mesdames Annick MIEVRE, Directrice de la Délégation PACA Corse de l'Agence de l'Eau RMC, Nathalie RAVENET QUELIN, Cheffe de l'unité Politique de l'eau à la DREAL PACA et Julie MOSSERI, Déléguée Eau et Environnement à EDF, ainsi que Monsieur Victor BERENGUEL, Maire de Savines-le-Lac et Président du SMADESEP pour le temps et l'accueil qu'ils ont réservé à Mlle Laureline CIESIELSKI, stagiaire à l'ARFPPMA PACA, lors des entretiens qu'elle a mené en 2020. Je les remercie aussi pour leur témoignage et leur confiance renouvelée en notre réseau associatif et ses missions d'intérêt général pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité comme le développement d'un loisir pêche durable et écoresponsable dans notre si belle région.

Je tiens également à excuser l'absence de témoignage d'élus de la Région Sud et de l'ARBE Provence Alpes Côte d'Azur, dont le renouvellement des mandats politiques n'a pu leur permettre d'intervenir comme ils l'auraient souhaité. Ils n'en demeurent pas moins d'importants et historiques partenaires techniques et financiers pour notre réseau associatif !

Je voudrai aussi en profiter pour saluer le travail réalisé par l'ensemble des salariés, élus et bénévoles de notre réseau associatif et remercier sincèrement les membres du Bureau, Administrateurs et Délégués de notre Association Régionale qui ont œuvré à mes côtés et m'ont accordé leur confiance tout au long de ce mandat.

C'est grâce à tout cela que notre réseau associatif a su se faire connaître et reconnaître et ainsi se rendre indispensable dans toutes les instances de gouvernance locales, départementales, régionales et inter-régionales. Ce ne sont pas moins de **plusieurs centaines de réunions** qui ont ainsi pu être suivies par l'ensemble du réseau associatif en Provence Alpes Côte d'Azur, soit sûrement quasiment autant d'avis et de positions que nous avons pu prendre pour représenter nos pêcheurs et défendre nos milieux aquatiques et leur biodiversité !

Bien sûr, nous n'avons pas toujours été suffisamment entendus et écoutés sur certains sujets prégnants pour nous, comme la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, par exemple.

N'en déplaise à certains, nous continuerons à être là pour défendre les intérêts de nos pêcheurs et de ceux que l'on ne voit et n'entend pas : nos poissons !

Sans plus tarder et m'étendre davantage, au risque de dévoiler quelques-unes de ces actions, je vous souhaite une bonne lecture et vous donne rendez-vous dans 6 ans, pour la 2nde édition qui retracera pour sa part les actions de ce nouveau mandat qui débute en cette année 2022.

Luc ROSSI
Président de l'ARFPPMA PACA

Sommaire



- 4 - Un réseau avant-gardiste au niveau national !
- 7 - Au mandat 2016-2021
- 8 - L'Assemblée Générale
- 10 - Zoom sur nos principaux partenaires
- 14 - Notre réseau associatif en quelques chiffres ...

- 16 - Plan Départementaux de Protection des milieux aquatiques...
- 19 - Zoom sur les actions réalisées à l'échelle régionale
- 20 - Représentation du réseau associatif dans diverses instances de gouvernance
- 22 - Zoom sur les actions réalisées à l'échelle départementale
- 24 - Restauration des frayères
- 26 - Plan de Gestion Piscicole du Bas Verdon
- 28 - Etude de l'impact touristique sur le Toulourenc

- 28 - Schéma National et Départemental de Développement du Loisir Pêche
- 29 - Le SNDLP : qu'est-ce que c'est ?
- 30 - Qu'en est-il des SDDL en Provence Alpes Côte d'Azur ?
- 31 - Zoom sur les actions réalisées à l'échelle régionale
- 32 - Zoom sur les actions réalisées à l'échelle départementale
- 34 - Animations et initiations pêche au sein des Parcs naturels Départementaux
- 36 - Le SDDL du Var
- 37 - Mise en Place d'un réseau de Parcours Pêche labellisés en Vaucluse
- 38 - Quelques belles prises en Provence Alpes Côte d'Azur

- 40 - Les Ateliers Pêche Nature (APN) en Provence Alpes Côte d'Azur
- 41 - Animations auprès des scolaires et du grand public
- 42 - Zoom sur les actions réalisées à l'échelle régionale
- 44 - Zoom sur les actions réalisées à l'échelle départementale
- 45 - Une école de pêche 100% féminine made in Hautes Alpes
- 46 - Sensibiliser par l'intermédiaire des contrats de rivière : le cas des Pailhons
- 47 - Sensibilisation des collégiens
- 48 - Des initiations à la pêche en partenariat avec les Offices de Tourisme
- 49 - Partenariat avec les lycéens agricoles au sein de Vaucluse



La revue PECHE est publiée par L'ARFPMA PACA - 8 Z.A de Bompertuis, Avenue d'Arménie - 13120 GARDANNE.

• Directeur de la publication : Luc ROSSI • Comité de relecture : Luc ROSSI, Bernard FANTI, Louis FONTICELLI, Victor BASTUCK, Claude ROUSTAN
• Rédactrices en chef : Delphine RUIZ, Ikram ELABOELLAQUI-NIEL • Collaboratrices / Collaborateurs : Laureline CIESIELSKI, Clémentine SAMAILLE, Corentin DELAINE
Nicolas ROBIN, David DOUCENDE, Dewis DAVUDIAN, Eric BELLON, Christophe BARLA, Romain PASSERON, Christèle KALUSNY, Sébastien CONAN, Adrien ROCHER
Grégory BERTIN, Ludovic LATON, Claude GALLIN-MARTEL, Jérôme MARIN, Pierre CAMPTON • Crédit photos : RNF, ARFPMA PACA / D.RUIZ, FDAAPPMA 04/05/06/13/83/84
Association MRM, Yannick GOUGUENHEIM, Sébastien BARRIO Photographie, Nico Fishing 13, Numa Pêche LeTreize • Conception & Réalisation : Sérigraphie PALUMBO
• Imprimé en France ISSN 1966-6325 • Dépôt Légal : Octobre 2022.

VIE DU RESEAU

L'Assemblée Générale :

A l'Assemblée Générale, chaque Fédération départementale, membre de droit, est représentée par 3 personnes : ses deux administrateurs à l'Association régionale et un Délégué supplémentaire, désigné par le Président de la Fédération départementale.

D'autre part, et à titre consultatif uniquement, les Fédérations de Corse et de la Réunion sont chacune représentées, **en tant que membres associés**, par leur président ainsi que par une autre personne qui aura été désignée par ce dernier. Quant à l'association MRM, elle est également représentée, à titre consultatif uniquement, par son président ou son représentant.



Assemblée Générale 2019 à Sainte Tulle

Association Loi 1901, l'Association régionale est agréée au titre de la protection de l'environnement et habilitée à participer au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives régionales par arrêtés préfectoraux renouvelés respectivement en Juillet et Août 2018.

Depuis 2016, élus et salariée de l'Association Régionale œuvrent au quotidien pour représenter au mieux nos 65 000 pêcheurs (moyenne quinquennale), répartis dans nos 120 AAPPMA, elles-mêmes regroupées au sein de nos 6 Fédérations départementales, auprès de la Région Sud mais également de l'ensemble des acteurs et instances de gouvernance, principalement régionales mais également inter voire infra régionales.

Elle est également là pour animer le réseau régional associatif en proposant d'harmoniser les pratiques ou encore de former, informer et échanger sur les 3 missions phares de l'ensemble du réseau associatif avec les salariés et élus des Fédérations départementales mais également avec l'ensemble des élus et bénévoles des AAPPMA.

Elle a aussi élaboré une stratégie de communication à l'échelle régionale qu'elle met en œuvre, là encore, quotidiennement, permettant, entre autres, de développer un tourisme pêche durable en Provence Alpes Côte d'Azur et de valoriser auprès des pêcheurs mais également de ses partenaires financiers, techniques et de l'ensemble des acteurs institutionnels, l'ensemble des actions portées par le réseau associatif de la pêche de loisir en eau douce en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

A noter qu'en prenant une carte de pêche, chaque pêcheur de Provence Alpes Côte d'Azur adhère à une AAPPMA dont les missions, complémentaires à celles de l'ensemble du réseau associatif, mais à une échelle locale, sont les suivantes : détenir et gérer les droits de pêche qu'elle acquiert, négocie, reçoit ou loue sur les domaines publics ou privés ; participer à la protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole ; lutter contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson ; effectuer des opérations de mise en valeur du domaine piscicole et favoriser le développement de la pêche ; favoriser l'information et réaliser des actions d'éducation du public aux milieux aquatiques.

PRÉSENTATION DE SES MEMBRES...

FDAAPPMA des Alpes de Haute Provence

Président : Claude ROUSTAN
3, Traverse des Eaux Chaudes
Immeuble Etoile des Alpes. Bât. B
BP 103 - 04003 DIGNE LES BAINS Cedex
04 92 32 25 40
www.peche04.fr



FDAAPPMA des Hautes Alpes

Président : Bernard FANTI
Les portes de Vapincum II
16, Avenue Jean Jaurès
05000 GAP
04 92 53 54 71
www.peche-hautes-alpes.com



FDAAPPMA des Alpes Maritimes

Président : Jean-Luc CERUTTI
682, Boulevard du Mercantour
Chemin de Saint Roman
Le Clos Manda
06 200 NICE
04 93 72 06 04
www.peche06.fr



FDAAPPMA des Bouches-du-Rhône

Président : Luc ROSSI
8, ZA de Bompertuis Avenue d'Arménie
13120 GARDANNE
04 42 26 59 15
www.peche13.fr



FDAAPPMA du Var

Président : Louis FONTICELLI
100, Chemin du Paradou
83790 PIGNANS
04 94 48 81 02
www.pechevar.fr



A tous les pêcheurs,
MERCI !



FDAAPPMA de Vaucluse

Président : Christophe MARCELLINO
En remplacement de Michel Marin depuis 2020
575, Chemin des Fontanelles
84800 L'ISLE SUR SORGUE
04 90 86 62 68
www.peche-vaucluse.com



FDAAPPMA de Corse

Président : Antoine BATTISTINI
Avenue du Docteur Noël FRANCHINI
Immeuble les Narcisses
20090 AJACCIO
04 95 23 13 32
www.truitecorse.org



FDAAPPMA de la Réunion

Président : Jean-Paul MAUGARD
208, Route de la Passerelle
97480 SAINT JOSEPH
02 62 91 32 48
www.pechereunion.fr



Association MRM

Président : Luc ROSSI
En remplacement de Jean Claude MONNET depuis 2019
ZI du Nord
Rue André Chamson
13200 ARLES
04 90 93 39 32
www.migrateursrhonemediterranee.org



VIE DU RESEAU

Zoom sur nos principaux partenaires



La FNPF

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) est la structure institutionnelle qui représente la pêche de loisir en eau douce et la protection des milieux aquatiques en France ainsi qu'en Europe, en coordonnant notamment les missions réalisées par l'ensemble du tissu associatif.

Elle gère également la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA) qui est prélevée sur les cartes de pêche et contribue notamment au financement d'actions en faveur d'une gestion équilibrée, d'une protection et d'une surveillance du patrimoine piscicole, du développement du loisir pêche ou encore de promotion et d'éducation à l'environnement aquatique. Celle-ci est également reversée en partie aux Fédérations départementales, aux Associations régionales, aux Unions de bassin et aux associations Migrateurs pour contribuer à leur bon fonctionnement.

Elle travaille en partenariat étroit avec de multiples instances telles que le MTES ou encore les groupes d'étude pêche à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Elle est aussi représentée au sein du Conseil d'Administration de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB, ex- AFB et ONEMA) et présente dans toutes les instances touchant au domaine de l'eau et des milieux aquatiques : Comité National de l'Eau, Conseil National de la Transition Ecologique, Conseil National de la Protection de la Nature...

Tous les 2 ans et en alternance, elle organise des Journées Techniques et des Assises du Loisir Pêche au niveau national.

Enfin, depuis 2018, elle organise régulièrement des réunions techniques entre ses salariés et ceux des Unions de bassin et des Associations régionales afin de partager des informations et d'échanger sur leurs missions respectives.

L'Association régionale participe activement à ces réunions qui ont lieu en général tous les trimestres.



L'UFB RMC

L'Association régionale et ses Fédérations départementales adhèrent à l'Union des Fédérations des Bassins Rhône Méditerranée et Corse (UFB RMC) présidée de 2016 à 2022 par Monsieur Gérard GUILLAUD et coordonnée, d'un point de vue technique, par Monsieur Fabien CHIRI. Celle-ci compte en tout 24 Fédérations départementales, 3 Associations régionales et l'association MRM ; soit une représentation de 800 AAPPMA, 200 salariés, 8 500 bénévoles et 450 000 pêcheurs.

L'UFB RMC a notamment pour rôle de représenter le réseau associatif de la pêche de loisir en eau douce dans les instances de bassin (Comité de Bassin, Comité de Gestion des Poissons Migrateurs) afin de porter et défendre l'intérêt des milieux aquatiques et des pêcheurs.

En tant que Vice-Président de l'UFB RMC, le Président de l'Association Régionale, Monsieur Luc ROSSI, est, à ce titre, membre du Comité de bassin Rhône Méditerranée et de la Commission Territoriale du bassin Rhône Méditerranée, entre autres. Il est également **Vice-Président de la Commission Géographique Littoral PACA Durance** et prône à ce titre une gestion intégrée et solidaire de l'eau et des milieux aquatiques en Provence Alpes Côte d'Azur, aux côtés notamment de la Délégation PACA & Corse de l'Agence de l'Eau RMC et de la Région Sud.

Cette juste représentation de l'Association régionale et de ses Fédérations départementales au Comité de bassin Rhône Méditerranée permet, en se positionnant aux côtés de l'UFB RMC, de peser plus fortement dans la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin hydrographique Rhône Méditerranée et de mieux y intégrer les problématiques et enjeux régionaux à défendre.



Il est également important de faire savoir que les pêcheurs sont, actuellement, **les seuls usagers de loisir** à payer une **Redevance Milieux Aquatiques** (RMA), directement prélevée sur les cartes de nos pêcheurs (celle-ci varie entre 8,80 € et 1 € du coût de la carte de pêche, en fonction de la carte prise) et reversée aux Agences de l'Eau.

En ce qui concerne les pêcheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette RMA est directement reversée à l'Agence de l'Eau RMC.

En contrepartie et dans le cadre de la convention de partenariat accord-cadre national mis en place entre la FNPF, le MTES, les Agences de l'Eau et l'OFB (ex-AFB et ONEMA) en 2012 et renouvelé en 2019, les Fédérations départementales peuvent se faire subventionner par les Agences de l'Eau pour tout projet portant sur la protection des milieux aquatiques dont notamment la préservation des espèces piscicoles.

Là encore, en ce qui nous concerne, c'est l'UFB RMC qui coordonne la déclinaison de cet accord-cadre national à l'échelle des bassins Rhône Méditerranée et Corse, entre l'Agence de l'Eau RMC et les Fédérations départementales membres de l'UFB RMC, dont nos Fédérations départementales de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une place a été faite aux Associations régionales lors du renouvellement de cet accord-cadre national en 2019 et nous tenons ici à remercier chaleureusement la Délégation PACA & Corse de l'Agence de l'Eau RMC et l'UFB RMC qui ont largement œuvrés pour permettre cette reconnaissance au niveau national du rôle que peuvent jouer les Associations régionales notamment sur la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle régionale en lien avec les délégations territoriales des Agences de l'Eau et des Unions de bassin.

Cette évolution a été permise grâce à la confiance qu'a su nous accorder la délégation PACA & Corse de l'Agence de l'Eau RMC dès 2017 sur de l'accompagnement ponctuel annuel.

Grâce à ce nouvel accord-cadre, les aides financières allouées par l'Agence de l'Eau RMC à l'Association régionale peuvent désormais être reconnues dans le cadre de ce partenariat national décliné à l'échelle bassin, alors encore une fois et parce qu'on ne le dira jamais assez... **Merci à eux pour leur confiance et longue vie à ce partenariat !**



“

Annick MIEVRE

Directrice de la Délégation PACA Corse
Agence de l'Eau RMC

“ LA PAROLE est à VOUS ”



”

« Comme cela a pu être exprimé par le Directeur Général de l'agence de l'eau lors de la dernière conférence de bassin du 26 novembre 2020, l'agence se félicite de ce partenariat avec le monde associatif de la pêche et de la protection des milieux aquatiques, qui montre de très bons résultats dans l'intérêt des milieux et de la biodiversité aquatiques !

La mise en œuvre de ce partenariat prend complètement son sens avec la déclinaison du 11ème programme de l'Agence de l'eau, qui met l'accent notamment sur la restauration des milieux aquatiques et avec le travail d'élaboration et de suivi du SDAGE, afin d'atteindre le bon état des eaux dans lequel les associations du monde de la pêche ont contribué largement en amenant toute leur expertise de connaissance terrain de l'état des milieux et des pressions.

Plus régionalement, la délégation PACA et Corse apprécie particulièrement le mode de fonctionnement porté par l'Association régionale, qui permet de mutualiser les retours d'expériences entre Fédérations départementales et l'animation d'une politique à un niveau territorial correspondant à celui de l'organisation de l'Agence de l'Eau. La délégation tient à saluer particulièrement l'investissement des Fédérations départementales sur le terrain, à la fois pour porter des travaux d'amélioration de l'état des milieux, mais également assurer, dans toutes les instances de concertation de la compétence GEMAPI ou de la ressource en eau, la représentation des usagers des milieux aquatiques. » Propos recueillis par L. CIESIELSKI.

L'association MRM

Afin de faire face au déclin des poissons migrateurs amphihalins constaté depuis les années 70, l'Etat a décidé de mettre en place un décret, le 16/02/1994, afin de décentraliser la mission de protection des poissons migrateurs au niveau de chaque bassin hydrographique en cohérence avec le modèle français de gestion de la politique de l'eau et des milieux aquatiques. A ce titre, **un Plan de Gestion des Poissons Migrateurs** (PLAGEPOMI) a été mis en œuvre et un **Comité de Gestion des Poissons Migrateurs** (COGEPOMI) a été mis en place afin de veiller à la bonne réalisation des objectifs fixés par ce PLAGEPOMI.

C'est dans ce contexte que les pêcheurs ont souhaité, dès 1993, créer des structures adéquates répondant à cette nouvelle organisation : **les associations migrateurs**. Ces dernières ont pour rôle notamment d'assurer la coordination technique générale des actions prévues dans le cadre du PLAGEPOMI et, à ce titre, elles font partie des membres des COGEPOMI, tout comme les Unions de bassin et certaines Fédérations départementales.

En Provence Alpes Côte d'Azur, l'Association régionale et ses Fédérations départementales travaillent en étroite collaboration avec la seule association de protection des poissons migrateurs présente sur le bassin Rhône Méditerranée, à savoir **l'association Migrateurs Rhône Méditerranée** (MRM).



Pierre CAMPTON

Directeur technique
MRM

“ LA PAROLE est à VOUS ”

« Nos missions s'articulent au travers de suivis scientifiques des populations sur des sites clés du bassin et sur des études de connaissances relatives aux comportements des espèces et leurs milieux de vie afin d'optimiser la gestion. Nous assurons 3 missions transversales majeures :

- La mobilisation des gestionnaires des milieux aquatiques au travers des ateliers et groupes de travail visant à publier l'état des populations dans l'Observatoire des poissons migrateurs ;

- Leur accompagnement pour la prise en compte des enjeux migrateurs sur leurs territoires (par exemple dans les contrats de milieux) et la mise en œuvre d'actions opérationnelles (passes à poissons, études spécifiques...);

- L'information et la sensibilisation des publics moins avertis comme des initiés au travers de la mise à disposition d'outils (bandes dessinées, films, expositions...) ou de l'organisation d'évènements (Journées Poissons Migrateurs).

L'Association régionale et ses Fédérations départementales adhèrent à notre association et font partie de notre Conseil d'Administration. Notre actuel Président étant, par ailleurs, le Président de l'Association régionale des Fédérations de PACA, Monsieur Luc ROSSI. De notre côté, nous sommes également membre associé de l'Association régionale et assistons notamment aux Assemblées Générales.

Au-delà de ces liens statutaires, nous avons comme principe d'informer et mobiliser les Fédérations départementales dans la mise en œuvre des études/actions que nous menons sur leur territoire. On peut, à ce titre, citer l'exemple de l'étude de la dévalaison des Anguilles argentées sur le fleuve Cagne dans les Alpes Maritimes. Nous les accompagnons plus spécifiquement lorsqu'il s'agit de répondre à des questions cruciales pour la gestion locale : l'Huveaune est-elle attractive pour les Anguilles ? Nous leur proposons des protocoles d'études et les accompagnons sur le terrain et pour interpréter les résultats.

Concernant l'Association régionale, elle joue un rôle majeur pour MRM en tant qu'animateur de la convention cadre passée entre les structures associatives de la pêche de loisir et la Région Sud, à laquelle MRM a pu être intégrée. Elle joue également un rôle de plus en plus prégnant (ce qui en fait un partenaire incontournable) en tant que porte-parole et coordinateur régional des structures associatives de la pêche qui ont pour mission la gestion des milieux aquatiques.

Nous échangeons donc régulièrement avec elle afin de partager notre vision globale de bassin et notre expertise scientifique et porter un message commun sur les aspects « migrateurs/continuité ». Cet aspect-là est très important pour assurer la cohérence et la légitimité des discours de nos organismes auprès des partenaires. »
Propos recueillis par L. CIESIELSKI.



EDF

Afin de répondre aux préconisations des Plans de gestion de l'Anguille au niveau national et des poissons migrateurs au niveau du bassin Rhône Méditerranée, des SDAGE Rhône méditerranée Corse ainsi que du Contrat de Rivière du Val de Durance, un **partenariat** a été concrétisé entre EDF et l'Association Régionale des Fédérations de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques PACA depuis **2003**. Ce partenariat permet de définir les conditions de l'entretien et le suivi de la passe-piège à Anguilles du barrage de Mallemort sur la Durance, localisée en pleine Zone d'Action Prioritaire (ZAP).



“

Julie MOSSERIDéléguée eau et environnement
EDF

”

« Depuis 1999, une convention cadre nationale a vu le jour entre la FNPF et EDF Hydro marquant ainsi une volonté commune des deux acteurs de réunir la gestion des divers usages de l'eau tels l'hydroélectricité ou la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Cette convention cadre a permis par la suite de mettre en place des conventions au niveau régional, départemental et même local. Ainsi, depuis 2003 un partenariat a été concrétisé entre EDF Hydro Méditerranée, l'ARFPPMA PACA, ainsi que les Fédérations de Pêche des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse pour le suivi et l'entretien de la passe-piège à anguilles au barrage de Mallemort.

EDF Hydro Méditerranée a poursuivi cette volonté par la concrétisation de nouvelles conventions au niveau départemental. Pour exemple, depuis 2010, la convention signée avec la FDAAPPMA du Var permettant de mettre en place des actions d'intérêt local (guide et panneaux de pêche, travaux de restaurations et d'aménagements types pontons handipêche...). Autre exemple, depuis 2012, le partenariat technique et financier avec MRM pour un programme d'action en faveur des poissons migrateurs amphihalins.

Nous avons également signé des conventions ponctuelles (parfois pluriannuelles) avec plusieurs AAPPMA : Truite du Buëch, Ardillon Haut Alpin, la Patraque de la Roya et Bas Verdon.

Ce partenariat est représenté par une **convention quadripartite financière triennale** entre EDF, notre Association régionale, les Fédérations des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse pour la Pêche et la protection des Milieux aquatiques ainsi que l'appui technique de l'association MRM.

Dans le cadre de ce partenariat **près de 160 000 euros** ont été accordés depuis 2003 par EDF pour l'amélioration de la circulation des Anguilles à la montaison et la dévalaison. Cela a contribué ainsi à **l'acquisition de précieux indicateurs de populations ainsi qu'à l'amélioration des connaissances bioécologiques de cette espèce toujours classée en danger critique d'extinction par l'UICN.**

“ LA PAROLE est à VOUS ”

Afin de consolider nos liens, l'ARFPPMA PACA a invité EDF à sa Conférence Régionale en 2019. Nous avons apprécié d'être associés à cet événement qui a permis de mieux connaître les réalisations portées par ce réseau associatif dans le domaine de la protection des milieux aquatiques et le développement de la pêche en eau douce au niveau régional.

EDF souhaite renforcer son partenariat avec les différents acteurs de la pêche et de la protection des milieux aquatiques en favorisant notamment une communication et des échanges plus réguliers.

A cet effet, en avril dernier, une première demi-journée de partage a été organisée à Gardanne en présence de plusieurs partenaires : l'ARFPPMA PACA, les Fédérations des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse et MRM. Cette demi-journée a permis d'aborder les actions d'EDF en faveur des milieux (suivis écologiques, mise en œuvre de la continuité piscicole...) ainsi que les enjeux de sureté en rivière à l'aval de nos ouvrages hydroélectriques à relayer auprès des pratiquants de la pêche. »
Propos recueillis par L. CIESIELSKI.

VIE DU RESEAU

Notre réseau associatif en quelques chiffres...

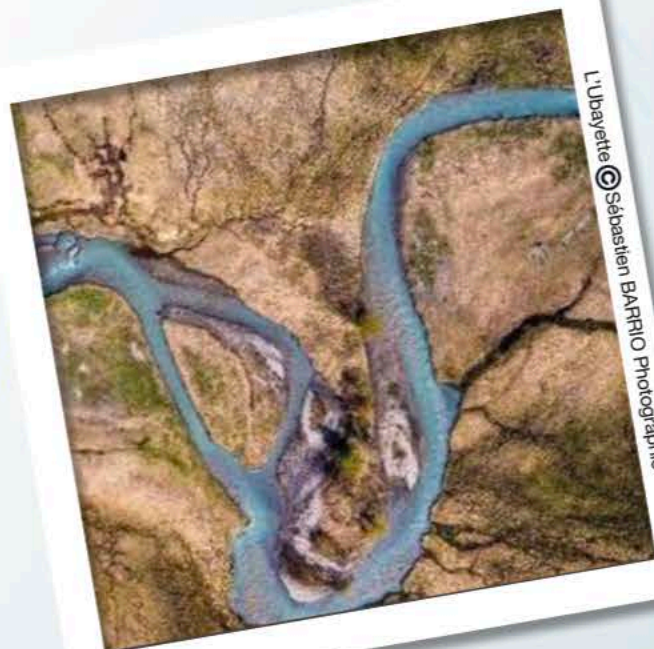
Surveillance, connaissance et restauration de :

Plus de **9 000 km** de cours d'eau de **1ère catégorie piscicole**;

Près de **5000 km** de cours d'eau de **2nde catégorie piscicole**;

Plus de **40 000 ha** de lacs, plans d'eau et étangs;

Une centaine de lacs d'altitude.



L. Ubayette © Sébastien BARRIO Photographie



Apron du Rhône © Sébastien BARRIO Photographie

Plus de **50 espèces piscicoles** dont des endémiques et/ou patrimoniaux en Provence Alpes Côte d'Azur comme le **Barbeau méridional**, la **Truite Fario de souche méditerranéenne**, le **Brochet**, le **Chabot**, l'**Apron du Rhône**, l'**Alose feinte de Méditerranée** ou encore l'**Anguille européenne**.



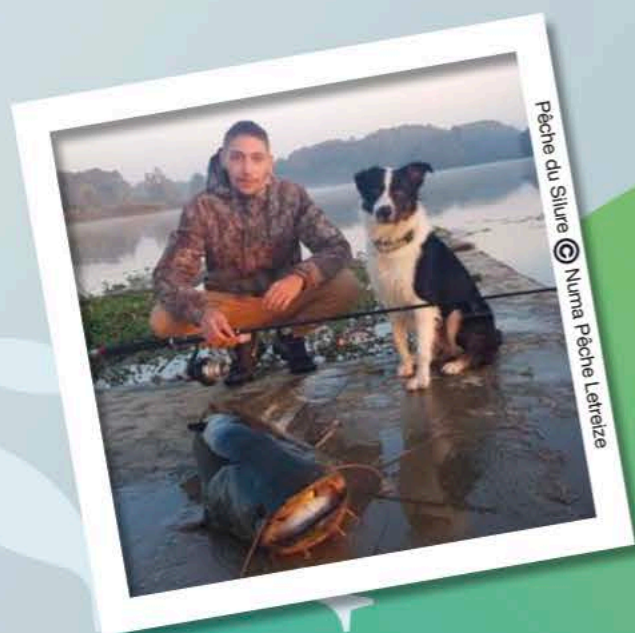
Anguille européenne © FEAAPRIA des Alpes Maritimes/R. PASSERON

Représentation de :

Plus de **65 000 pêcheurs** dont environ **1/4 de jeunes** et **4% de femmes**.

120 AAPPMA, **6 Fédérations départementales**,
1 Association migrateurs.

Plus de **50 salariés** et **1 600 bénévoles**
dont **171 Gardes Pêche Particuliers**.



Pêche du Silure © Numa Pêche Laitaize

Un loisir qui génère plus de **40 Millions d'euros** en **Provence Alpes Côte d'Azur** grâce notamment à :

Plus de **40 Hébergements qualifiés Pêche** (labellisation FNPF);

9 Parcours Pêche (labellisation FNPF) et plus de **200 parcours pêche départementaux** divers;

26 Guides pêche diplômés de la Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche;

Une vingtaine d'Ateliers Pêche Nature.



Parcours Pêche Passion Sainte Croix

PROTECTION & GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Plans Départementaux de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) : outils cadre consacrés par la Loi Biodiversité !

Historique des PDPG

En 1984, la Loi Pêche a instauré la disposition suivante reprise à l'article L.433-3 du Code de l'Environnement: *«l'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion ».*

L'un des principaux objectifs de ces plans de gestion est de permettre la mise en place d'une politique visant à satisfaire la demande des pêcheurs, dans le respect des espèces et des milieux aquatiques.

Plusieurs documents ont été édités dans les années 1990 afin de préciser ces notions et donner un cadre méthodologique à l'établissement des plans de gestion. Les Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA) étaient chargées de participer, aux côtés des services de l'Etat, à l'élaboration des Schémas Départementaux de Vocation Piscicole (SDVP). Ces documents administratifs départementaux avaient pour objectif de décrire de manière globale l'état des milieux aquatiques et des populations piscicoles, ainsi que les mesures réglementaires à mettre en œuvre. Sur la base de ces SDVP, les FDAAPPMA devaient alors réaliser un Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), dans lequel devait figurer un diagnostic précis de l'état des populations de poissons, ainsi qu'un plan d'actions en vue de la protection, la restauration et la gestion des milieux et des ressources piscicoles.



Depuis, la gouvernance écologique, la réglementation ainsi que les acteurs et structures impliqués dans le domaine de l'eau ont fortement évolué. On se contentera de citer la **Directive Cadre sur l'Eau de 2000** ainsi que ses textes de transposition en France, en particulier la loi du 21 avril 2004 et la **Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA)**.

Ces textes ont largement impulsé un paradigme nouveau pour la biodiversité aquatique, le **poisson** devenant un témoin phare de l'état quantitatif et qualitatif des cours d'eau dans la perspective du bon état et du bon potentiel exigés par les textes européens. Ces textes complétés et affinés, tant par les lois « Grenelle » que par les déclinaisons sectorielles ou locales (SDAGE, plans nationaux notamment sur la continuité écologique, différentes stratégies sectorielles en particulier sur la biodiversité) ont renforcé la nécessaire protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole commun.

En 2011, le rapport relatif à la réforme de la réglementation de la pêche en eau douce présente notamment un bilan de la mise en œuvre des SDVP et des PDPG, ainsi que les évolutions nécessaires. Aux termes de ce rapport, les SDVP, dont les constats ont intégré les SDAGE, ne présentent plus d'intérêt et peuvent être abrogés.

Dans le prolongement d'une attente ancienne des structures associatives de pêche de loisir, le rapport conclut à la nécessaire reconnaissance d'un document **opérationnel de gestion des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles**, en particulier le **PDPG** dont il suggère la **consécration**. Cette consécration a été entérinée dans la **Loi Biodiversité du 8 août 2016**.



Une nouvelle trame nationale pour l'actualisation des PDPG

L'objectif des PDPG est de venir en appui aux planifications de préservation et de reconquête des milieux aquatiques qui sont essentiellement déclinées au niveau des bassins hydrographiques via les **Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**, des régions via les **Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** et au niveau local via les **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** ainsi que les différents **contrats de milieux**.

Pour être en meilleure adéquation avec ces dernières, une nouvelle trame nationale a été élaborée par la FNPF en concertation notamment avec le MTES, l'OFB et les Agences de l'eau en 2015, afin de servir de référence aux FDAAPPMA qui doivent rédiger et faire vivre ces documents de référence (cf. Figure 7).

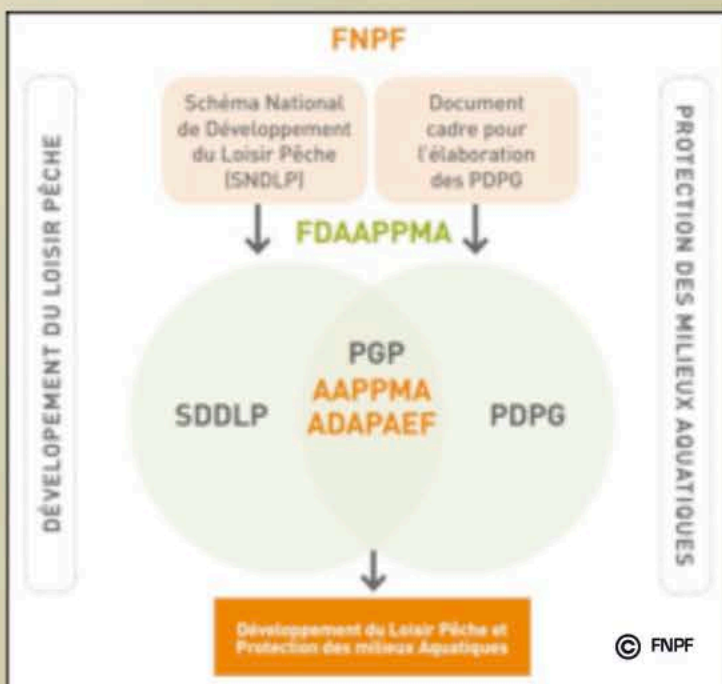


Figure 7 : différents outils au profit du développement du loisir pêche et de la protection des milieux aquatiques.

Désormais, les PDPG prennent ainsi en compte de nouveaux enjeux comme les objectifs des Plans de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) vis-à-vis de ces espèces migratrices amphihalines, certains plans d'eau (dont ceux qui sont régis par la Directive Cadre sur l'Eau), ou encore d'autres modes de gestion que la gestion patrimoniale (gestions raisonnée ou d'usage); de même qu'ils s'articulent davantage avec les Schémas Départementaux de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP) de notre réseau associatif.

Pour ce faire, ils reposent sur un **diagnostic précis du milieu** s'appuyant principalement sur l'état des populations piscicoles, qui représente **l'un des meilleurs indicateurs de la fonctionnalité des milieux aquatiques**. Ils identifient les **facteurs limitants** puis les **actions nécessaires à l'amélioration de la qualité du milieu**. Ils proposent des actions de restauration ou de conservation adaptées à la situation sur une étendue géographique cohérente.

Ce diagnostic est réalisé à partir des unités de gestion du PDPG, à savoir : **les contextes piscicoles**. Ceux-ci correspondent à des unités spatiales au sein desquelles des populations de poissons fonctionnent de façon autonome. Trois grands types de contextes piscicoles, dits également « domaines piscicoles » peuvent être définis en fonction de leurs caractéristiques et de l'espèce ou du cortège d'espèces dit « repère » : salmonicole, intermédiaire ou cyprinicole. Le diagnostic va permettre d'évaluer l'état fonctionnel des populations piscicoles au sein de ces contextes. Plus l'espèce dite « repère » aura des difficultés à réaliser entièrement son cycle biologique plus l'état fonctionnel sera altéré. Ainsi, on peut aller d'un état conforme à dégradé en passant par un état peu ou très perturbé.

PROTECTION & GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Cette distinction entre état peu et très perturbé fait également partie de ce qui a changé entre les anciens PDPG et les PDPG issus de la nouvelle trame nationale, permettant, de fait, d'affiner le diagnostic.

Enfin, en fonction du diagnostic réalisé et de l'état fonctionnel caractérisé, un type de gestion piscicole va être préconisé à l'échelle de chaque contexte piscicole. On privilégiera ainsi une gestion patrimoniale voire raisonnée sur des contextes piscicoles conformes à peu perturbés, estimant que les populations piscicoles vont pouvoir fonctionner relativement bien toutes seules sans que l'on ait besoin de faire des déversements ou des alevinages. Au contraire, on privilégiera une gestion dite d'usage (c'est-à-dire halieutique) sur des contextes dégradés partant du principe que des actions de restauration ne seront pas suffisantes pour améliorer l'état fonctionnel des populations piscicoles sur les courts et moyens termes.

En région Provence Alpes Côte d'Azur, entre 2016 et 2021, toutes les Fédérations départementales ont ainsi procédé à la révision de ce précieux outil de référence piscicole.

La région est dominée par des peuplements salmonicoles sur une majorité des territoires alpins et quelques têtes de bassins versants dans les départements de plaine (Var, Vaucluse et Bouches-du-Rhône) et par des peuplements intermédiaires sur le reste du territoire, en dehors de la partie Ouest des Bouches-du-Rhône qui, elle, est cyprinicole (Rhône et canaux notamment) cf Figure 8.

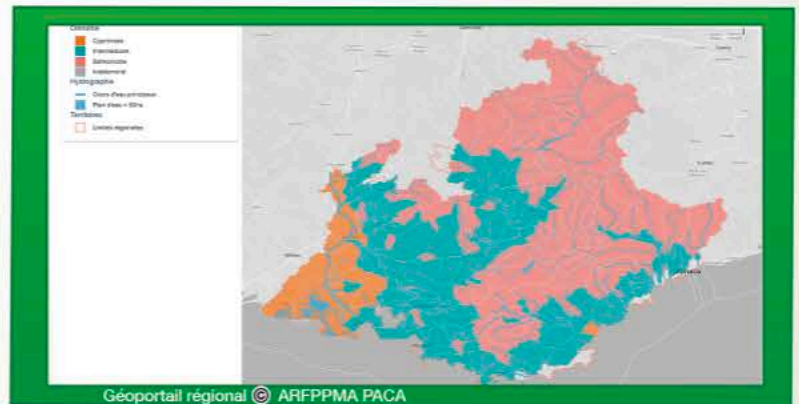


Figure 8 : Typologie des contextes piscicoles actuels en région PACA

Globalement, on s'aperçoit que les territoires montagnards sont relativement préservés alors que les territoires de plaine ainsi que les territoires côtiers sont, quant à eux, relativement dégradés (cf Figure 9).

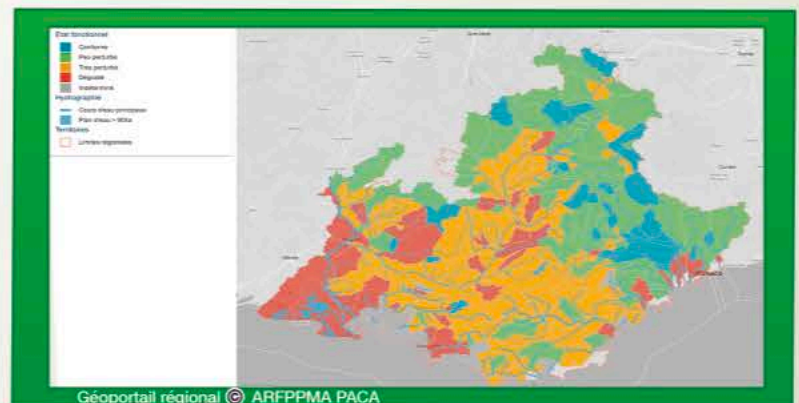


Figure 9 : Etat actuel des peuplements piscicoles en région PACA

Une fois le diagnostic posé et les préconisations d'actions faites, chaque AAPPMA se doit d'élaborer un **Plan de Gestion Piscicole** à l'échelle des contextes piscicoles pour lesquels elle possède un bail de pêche, qui lui, propose un certain nombre d'actions à mener très concrètes.



ZOOM sur les actions réalisées à l'échelle régionale

Des PDPG aux Web PDPG et à la mise en place d'un Géoportail Régional

Profitant de la révision de l'ensemble des PDPG de la région Provence Alpes Côte d'Azur et de l'engouement des Fédérations départementales pour les **Web PDPG**, véritables outils techniques modernisant la valorisation des PDPG, leur connaissance et leur reconnaissance par l'ensemble des partenaires institutionnels grâce à une approche web des fiches contextes piscicoles et un volet cartographique développé par la start up NANOGIS, l'ARFPPMA PACA a souhaité porter un projet mutualisé de développement de cet outil et en profiter également pour mettre en place un **Géoportail régional**. Le but de ce dernier étant d'avoir, en plus d'une vision départementale, une vision régionale et par bassin versant des diagnostics piscicoles, de la caractérisation de l'état fonctionnel piscicole ou encore de la gestion préconisée. Il a également pour vocation de développer un certain nombre d'indicateurs de suivi de l'état des peuplements piscicoles et astacicoles régionaux (comparaison entre les différentes générations de PDPG, suivi dans le temps de l'évolution des principales pressions s'exerçant sur les peuplements piscicoles, suivi de l'aire de répartition piscicole et astacicole.

Ce Géoportail a ainsi vocation à devenir un véritable outil d'aide à la **décision pour nos élus** et **d'appui technique** pour l'animation territoriale. Il contribuera à **l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité aquatique** et la **fonctionnalité des milieux aquatiques**, éléments indispensables pour pouvoir **défendre le nécessaire intérêt de sauvegarder et préserver ces milieux notables en Provence Alpes Côte d'Azur** dans les diverses instances de gouvernance régionales mais aussi infra et inter-régionales.



Pour ce faire, **un Comité Technique** a été mis en place. Il comprend, en plus des 6 Fédérations départementales, l'Agence de l'Eau RMC et la Région Sud (**financeurs à hauteur respective de 50% et 30% du développement des Web PDPG comme du Géoportail régional**) ainsi que la DREAL PACA, la Direction Interrégionale PACA Corse de l'OFB et l'ARBE Provence Alpes Côte d'Azur. Il associe également d'autres partenaires clés comme la Maison Régionale de l'Eau ou encore l'association Migrateurs Rhône Méditerranée et n'oublie pas de faire le lien avec les autres échelons de notre réseau associatif (UFB RMC et FNPF).

Cette année, **un Comité Scientifique** va également être mis en place afin de donner plus de valeur et de crédibilité au travail mené autour de ce Géoportail régional et des indicateurs de suivi de l'état des peuplements piscicoles et astacicoles.

Enfin, les différents indicateurs de suivi seront vulgarisés et diffusés par le biais d'autres Observatoires régionaux existants comme l'OREMA ou encore l'ORB, animés par l'ARBE Provence Alpes Côte d'Azur car les Web PDPG comme le Géoportail régional sont en accès limités et sécurisés.

Il est également à noter que cette démarche a permis de mettre en exergue également la nécessité de se doter d'**un outil unique de saisie et de traitement des pêches d'inventaires** afin de gagner en homogénéité mais également en qualité des données produites par l'ensemble de notre réseau associatif.

Ainsi, grâce aux mêmes partenaires financiers et dans la continuité du développement des Web PDPG et du Géoportail régional initié avec NANOGIS, l'ARFPPMA PACA a souhaité se doter d'un tel outil. Ce dernier, opérationnel depuis le début de l'année, prendra en compte le format de données attendu par l'Agence de l'Eau RMC, l'OFB ou encore la FNPF afin de pouvoir faire remonter ces données dans d'autres bases de données de bassin voire nationales.

PROTECTION & GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Représentation du réseau associatif dans diverses instances de gouvernance

L'ARFPPMA PACA porte la voix de plus de **65 000 pêcheurs**, répartis au sein de **120 AAPPMA**, elles mêmes regroupées dans **6 FDAAPPMA** et **1 Association Migrateurs**, au sein de plusieurs instances de gouvernance **aux échelles régionales voire inter comme infra régionales** :

- Le Comité de bassin Rhône Méditerranée et ses Commissions Territoriale et Géographique Littoral PACA Durance ;
- Le Comité de Massif des Alpes ;
- Le Comité de suivi de l'exécution de la concession générale pour l'aménagement et la gestion des usagers de l'eau du Rhône ;
- L'Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA) de la Région Sud ;
- Le Comité Régional Biodiversité ;
- Le Comité Régional Sécheresse ;
- Le Comité Plénier Durance ;
- Le Comité de Pilotage de l'ARBE PACA etc.

Ces instances de gouvernance sont des lieux de rencontres et d'échanges des acteurs œuvrant en faveur de la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité.

“ LA PAROLE est à VOUS ”



“

Nathalie RAVENET QUELIN

Cheffe de l'unité politique de l'eau
DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

”



“Permettez-moi de vous présenter rapidement la structure. La DREAL est un service de l'Etat qui est présent au niveau régional et qui est rattaché au préfet de la région. Elle dépend de deux ministères : Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales (MCTRCT) et Ministère de la Transition Écologique (MTE).

La DREAL a deux catégories de services : des services supports et des services métiers. Les politiques publiques portées ou pilotées par la DREAL relèvent du MTE, notamment pour ce qui concerne les milieux aquatiques. Plusieurs services métiers concourent à ces politiques, dont le Service Biodiversité, Eau et Paysages, qui intervient sur la biodiversité, les espaces naturels, les sites et paysages ainsi que les milieux aquatiques (continentaux, marins et littoraux, zones humides).

Au sein de ce service, l'unité que je dirige a une vocation d'animation et de coordination régionale des politiques de l'eau auprès des services de l'État qui se déclinent, notamment, à travers le SDAGE. Elle travaille sur plusieurs politiques publiques comme l'appui à la gouvernance des territoires ou encore la gestion quantitative de l'eau par exemple. Cette thématique, qui a pour objectif de contribuer au bon fonctionnement des milieux dans un contexte de changement climatique, concerne de près l'ARFPPMA PACA et les Fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques.

L'unité s'investit également sur la protection des poissons migrateurs amphihalins (elle est notamment membre du PLAGEPOMI), sur le rétablissement des continuités piscicoles et hydromorphologiques, la préservation des zones humides via l'appui à la connaissance et au pôle relais lagunes méditerranéennes et sur la mise en œuvre des débits réservés.

Actuellement, entre la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ARFPPMA PACA, aucun partenariat particulier n'est formalisé. Cependant, des liens forts les unissent vu la présence des deux structures à un certain nombre d'instances.

Par exemple, au niveau régional, l'ARFPPMA PACA participe aux commissions de l'AGORA, fait partie du RRGMA et du comité régional de la biodiversité. La participation et l'intervention des deux structures aux mêmes instances permettent d'aller dans le même sens et de partager les différentes politiques en faveur de la préservation des milieux aquatiques.

Enfin, l'association des deux structures au comité de pilotage du Géoportail régional piscicole, outil mis en place par l'ARFPPMA PACA, est une bonne initiative permettant d'approfondir la connaissance piscicole et les connaissances connexes (assainissement, etc.).”

Propos recueillis par L.CIESIELSKI/ELABELLAOUI-NIEL

Focus sur la convention cadre liant notre réseau associatif à la Région Sud

La Région Sud
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Depuis plus de 15 ans, un partenariat a été initié entre l'ARFPPMA PACA et la Région Sud pour la préservation des milieux aquatiques.

La **convention cadre**, qui symbolise ce partenariat ambitieux et réussi, lie plusieurs associations : l'ARFPPMA PACA, les 6 Fédérations Départementales ainsi que l'Association MRM. Cette convention a permis l'attribution de plus de **5 millions d'euros** d'aide ayant permis la réalisation de près de **400 projets de restauration et de préservation des milieux aquatiques** en région Provence Alpes Côte d'Azur. La Région Sud a également financé **une dizaine de postes techniques**.

Nos structures associatives sont, par ailleurs, engagées dans la **politique régionale de gestion de l'eau et des milieux aquatiques**, notamment par la signature de la **Charte Régionale de l'Eau**, mais également en étant, pour certains, **membres de droit de l'AGORA** (Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères) et en participant à l'élaboration des grands schémas régionaux (SRADDET, etc.) ou encore plus récemment en signant la **charte d'engagement Zéro Déchet Plastique**.

Dans le cadre de ce partenariat, l'ARFPPMA PACA organise tous les deux ans les **Trophées régionaux Milieux Aquatiques**. Ces trophées visent à récompenser des actions emblématiques, innovantes et exemplaires en termes de préservation, protection, restauration des milieux aquatiques, portées par nos structures associatives du loisir pêche en eau douce. Ils sont ouverts à l'ensemble de notre réseau associatif.



Lauréats des Trophées régionaux Milieux Aquatiques 2020

PROTECTION & GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES



ZOOM sur les actions réalisées à l'échelle départementale

Un programme pluriannuel de réhabilitation et d'entretien d'adoux

Depuis 2014, la Fédération des Alpes de Haute Provence a mis en œuvre un **programme pluriannuel de recensement, diagnostic, réhabilitation et entretien des adoux**.

Ces adoux sont des **annexes hydrauliques** situées en marge de la rivière et alimentées par des résurgences. Ces milieux stables sont caractérisés par une température fraîche (13 °C en moyenne) et un débit relativement constant tout au long de l'année ainsi que des eaux de bonne qualité. Ces milieux ont un **intérêt biologique notable** puisqu'ils sont des zones de reproduction et de refuge de **nombreuses espèces aquatiques** lors des fortes crues et des épisodes de sécheresse.

Ces annexes hydrauliques sont fortement impactées par des perturbations anthropiques (prélèvements pour l'irrigation des champs et jardins, etc.) et naturelles (encombrement par des débris végétaux et création d'embâcles, etc.).

Pour faire face à ces perturbations et menaces la Fédération des Alpes de Haute Provence a mis en place un programme pluriannuel de recensements et réhabilitations d'adoux (cf. Figure 10).

Depuis 2016, **62 adoux** ont ainsi pu être recensés, restaurés et entretenus, la plupart du temps par les bénévoles des AAPPMA du département et parfois par des entreprises. Divers **travaux et actions** ont été réalisés pour restaurer et entretenir ces 62 adoux : **désencombrements, retraits d'embâcles, destructions** (ou abaissements) **de seuils**, etc...

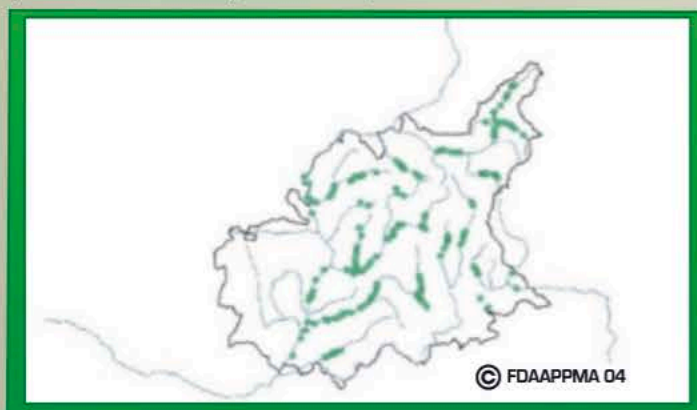


Figure 10 : Cartographie des adoux des Alpes de Haute Provence

Actuellement, les bassins versants concernés par le recensement, le diagnostic, la réhabilitation et l'entretien des adoux sont : **l'Ubaye, le Verdon, l'Asse, la Bléone, le Sasse et le Coulomp**.

Ces travaux permettent : l'augmentation de la fréquence piscicole et le nombre de frayères, le décolmatage du substrat sur une grande partie du linéaire, l'augmentation du linéaire colonisable et donc des habitats disponibles.

Par exemple en 2021, l'adou des Combes, situé sur le bassin versant de la Bléone, comptabilisait 18 frayères sur la partie amont où des Truites Fario ont été observées (cf. Figure 11). Ces observations montrent une amélioration du milieu qui est liée probablement au décloisonnement réalisé pendant les travaux d'entretien de 2018.

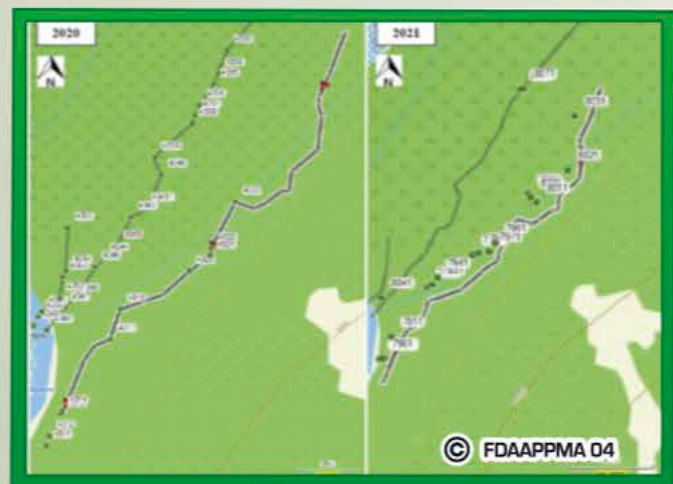


Figure 11 : Evolution du nombre de frayères sur l'adou des Combes

D'ailleurs en 2018, la Fédération des Alpes de Haute Provence a reçu le **1er prix des Trophées régionaux Milieux Aquatiques** pour ce projet.

Détermination de l'origine natale des Brochets de Serre Ponçon par l'étude de leurs otolithes

En 1971, le Brochet a été introduit pour la première fois dans la retenue du **lac de Serre-Ponçon**. Depuis cette introduction, la population de Brochets s'est développée significativement. Afin de soutenir la présence de cette population annuellement dans la retenue de Serre-Ponçon, un alevinage en période printanière est pratiqué depuis 1984. Cet alevinage permet l'introduction annuelle de 30 000 Brochets au stade alevin en provenance d'une pisciculture des Dombes et depuis quelques années par des Brochets de taille adulte.

Afin d'évaluer l'efficacité et l'intérêt de ces alevinages, la Fédération des Hautes Alpes a souhaité, dès 2017, déterminer l'origine natale (naturelle ou de pisciculture) des Brochets du lac de Serre-Ponçon, en analysant leurs otolithes (concrétion calcaire se trouvant dans leur oreille interne et leur servant pour leur équilibre).

En effet, la composition géochimique des eaux du lac de Serre-Ponçon et de la pisciculture des Dombes est différente et cette différence (rapport Strontium/Calcium) se retrouve dans l'analyse des otolithes, permettant ainsi de savoir quelle proportion de Brochets est originaire du lac de Serre-Ponçon (c'est-à-dire née naturellement dans le lac) par rapport à celle provenant de la pisciculture des Dombes.

Ainsi, sur un échantillon de 23 Brochets adultes analysés, **26% des individus proviennent de la pisciculture et 74% de la reproduction naturelle** (cf. Figure 12).

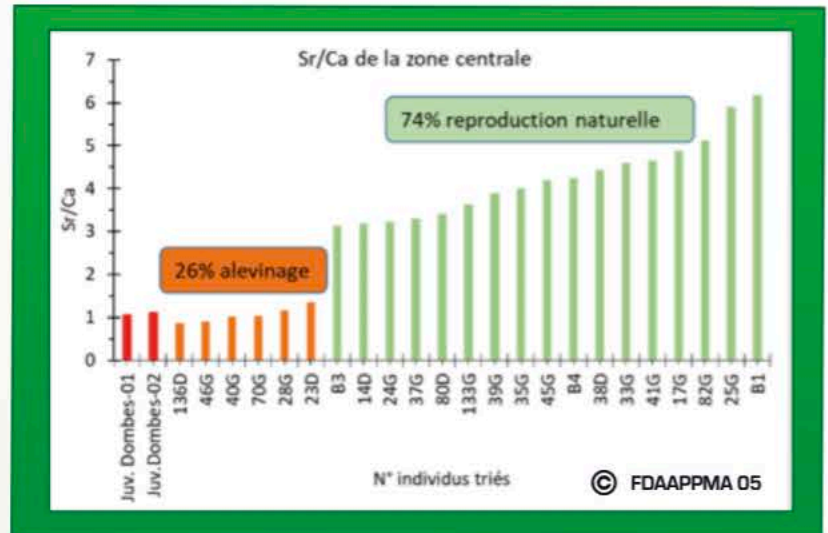


Figure 12: Origine natale des individus analysés

Ces résultats montrent que **si le soutien piscicole permet de conforter 1/4 de la population des Brochets de Serre-Ponçon il est également primordial, dans les années à venir, de renforcer la reproduction naturelle par une meilleure protection et restauration des zones de fraie par exemple**. Car si au départ on pensait que les fortes variations de marnage du lac ne permettaient pas aux Brochets de se reproduire naturellement, cette étude est venue contrebalancer ces croyances et mérite donc qu'on y apporte la plus grande attention.

C'est dans ce but que la Fédération des Hautes Alpes a souhaité continuer cette étude en essayant par exemple de préciser les déplacements des géniteurs dans le lac afin de mieux localiser les zones de fraie potentielles et ainsi de mieux les préserver et restaurer.

Elle a, par ailleurs, reçu le **1er prix des Trophées régionaux Milieux Aquatiques en 2016** pour cette étude.



PROTECTION & GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES



Restauration de frayères

La Fédération des Alpes Maritimes et l'AAPPMA Les Amis de la Gaule ont mis en place des actions de **restauration des zones de reproduction, notamment pour les Truites Fario**. Deux fleuves côtiers, issus de résurgences karstiques, sont ainsi concernés : **Le Loup et la Cagne**.

Ainsi, des suivis piscicoles ont été réalisés par la Fédération des Alpes Maritimes et l'AAPPMA, ces derniers ont montré un **manque régulier de la classe 0+ des alevins de Truites Fario** sur certains secteurs. Cette faible présence est liée au concrétionnement du fond du cours d'eau dû à la précipitation du calcaire.

De fait, des actions de restauration ont été menées et ont consisté en :

- **une recharge sédimentaire**, méthode consistant à apporter manuellement des graviers du bon diamètre sur des placettes ayant la bonne hauteur d'eau et la bonne vitesse de courant. Cela a pour objectif de recréer des conditions idéales à la fraie;

- **une scarification du substrat**, méthode consistant à faire ressortir les graviers en les désolidarisant par une action mécanique manuelle. À l'aide de pics et de râteliers, les bénévoles cassent la croûte de calcaire sur des zones potentiellement favorables à la fraie, afin de faire ressortir les graviers indispensables au bon fonctionnement des frayères.

Puis, un suivi visuel des frayères a été effectué et a permis d'observer des poissons en activité. Des pêches d'inventaires ont également été réalisées l'été suivant, afin d'avoir des données complémentaires et d'évaluer l'impact des actions menées sur les densités d'alevins de Truites Fario. Les résultats de ces pêches montrent **la présence d'un grand nombre d'alevins sur des secteurs où ils étaient absents l'année d'avant**.



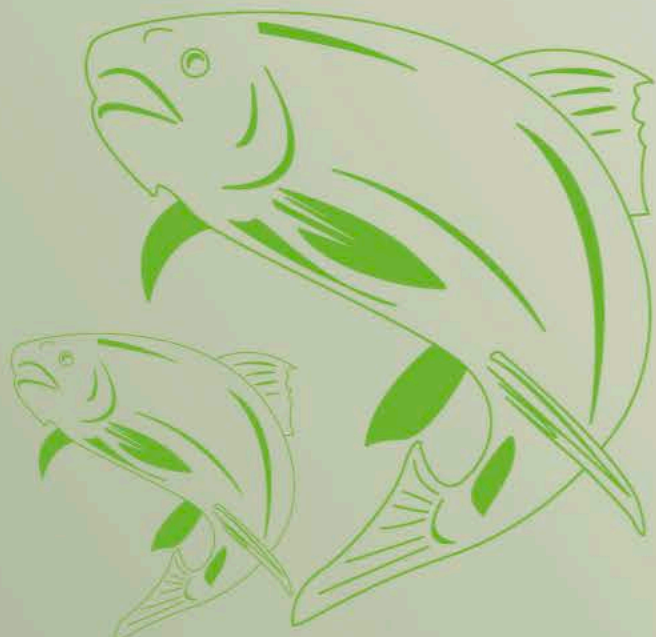
Recharge sédimentaire © FDAAPPMA 06



Scarification du substrat © FDAAPPMA 06

Ces opérations ont permis de restaurer **sur la Cagne un linéaire de 3 km de cours d'eau** pour environ 140 m² de frayères et **sur le Loup un linéaire de 1,2 km de cours d'eau** pour environ 50 m² de frayères.

Ces actions seront reconduites étant donné les effets positifs et immédiats constatés sur les milieux concernés par ces restaurations.



Suivi du front de colonisation des Anguilles sur l'Huveaune

La Fédération des Bouches du Rhône a réalisé une étude concernant **les potentialités de colonisation de l'Huveaune par l'Anguille européenne** en 2019 avec l'appui technique de l'association MRM et en partenariat avec plusieurs acteurs (Région SUD, Agence de l'Eau RMC, SIBVH, etc.). Cette étude répond à deux objectifs majeurs : **préciser le potentiel d'attractivité de l'Huveaune pour l'Anguille** afin de savoir si une gestion spécifique du barrage de la Pugette est nécessaire (ou non) et **proposer un débit minimum biologique nécessaire à la montaison de l'Anguille**, le cas échéant.

L'Huveaune, classée par le PLAGEPOMI 2016-2021 en Zone d'Action à Long Terme (ZALT) sur l'ensemble de son linéaire, **est en cours de requalification sur sa partie aval au PLAGEPOMI 2022-2027 du fait des résultats de cette étude.**

Au préalable, une première phase d'expertise de la franchissabilité des obstacles a été réalisée sur tout le linéaire de l'Huveaune en 2017 par le SIBVH et la Fédération des Bouches-du-Rhône ainsi qu'une étude visant à attester de la présence d'Anguilles sur la partie aval de l'Huveaune, en 2018. Lors de cette étude, deux méthodes ont été utilisées afin de capturer et de cibler une vaste gamme de tailles, notamment les petits individus : **la pose de flottangs et la pêche d'inventaire.**



Les résultats obtenus par les flottangs montrent que le signal de recrutement/colonisation obtenu en 2018 et 2019 est réel bien que limité. Les faibles effectifs n'ont cependant pas permis de visualiser une période préférentielle de colonisation, même si certains pics peuvent être observés au mois de juin lors des deux années de suivi.

La combinaison des deux méthodes semble montrer que les jeunes individus sont peu représentés sur l'Huveaune aval. Elle permet également de confirmer que le faible attrait du cours d'eau en mer rend l'obtention d'un signal de recrutement annuel très difficile. Cette information pourra être recherchée plus aval, mais **l'enjeu prioritaire** réside dans le **rétablissement d'un régime hydrologique naturel** pour favoriser l'attrait du cours d'eau en mer **ou, à minima, la mise en place d'un débit minimum biologique.**

Afin de contribuer à la préservation de cette espèce **menacée d'extinction** et observer une amélioration du recrutement sur le secteur aval, cette étude a donc conforté le besoin impératif d'encourager la mise en place d'un débit minimum biologique au niveau du barrage de la Pugette dès lors que les conditions de qualité physicochimique le permettront.



PROTECTION & GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Plan de Gestion Piscicole du Bas Verdon

Conformément à la réglementation en vigueur, l'AAPPMA du Bas Verdon a décliné le PDPG du Var sur son territoire halieutique en développant son **Plan de Gestion Piscicole** avec l'aide de la Fédération du Var.

Dans ce cadre, **diverses actions de préservation et restauration des milieux aquatiques ont été actées et mises en oeuvre** par l' AAPPMA du Bas Verdon, appuyée de divers partenaires :

- o Diversification des habitats piscicoles ;
- o Accompagnement de la commune de Vinon sur Verdon dans le cadre du projet d'arasement des deux seuils dont elle était propriétaire sur le Verdon;
- o Arasement de seuils sur le Malaurie;
- o Suivi annuel de la température sur le Malaurie, le Verdon et la Louane, depuis 2018, afin notamment d'estimer l'impact des éclusées sur les peuplements piscicoles ;
- o Contribution au suivi de la qualité des eaux (l'AAPPMA joue un rôle important de sentinelle en alertant les collectivités sur les problématiques liées à la qualité des eaux; elle a notamment suivi de près le dossier de l'équipement de la station d'épuration de Vinon au traitement tertiaire);
- o Sciences participatives (l'AAPPMA a lancé une sensibilisation des pêcheurs à la collecte d'écailles, avec l'appui de la Fédération du Var, pour que ceux-ci puissent prélever, directement lors de leurs pêches, les écailles de Truites Fario, nécessaires à la définition de l'âge et de la croissance de ces dernières);
- o Entretien de la ripisylve ;
- o Suivi des frayères, etc.

Pour toutes ces actions, **l'AAPPMA du Bas Verdon a reçu en 2018 le 2ème prix des Trophées régionaux Milieux Aquatiques.**



Etude de l'impact touristique sur le Toulourenc

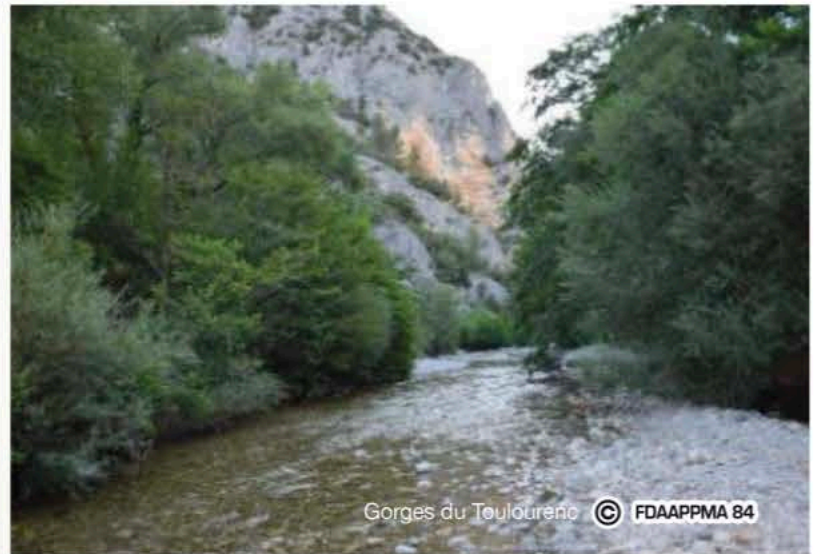
La Fédération de Vaucluse a effectué une étude comparative des peuplements piscicoles entre les années 2014 et 2019 afin de répondre à la décision prise lors du comité de suivi du 16 avril 2019 qui concerne la **gestion de la fréquentation des gorges du Toulourenc**.

Le cours d'eau concerné par cette étude prend sa source dans la Drôme au pied de Château d'Aulan et se jette en aval dans l'Ouvèze sur la commune d'Entrechaux dans le département du Vaucluse après avoir parcouru 39 km. Classé réseau **Natura 2000**, le Toulourenc et ses gorges connaissent une surfréquentation importante. En effet, la fréquentation du Toulourenc est passée de **51 000 personnes en 2015** à **85 600 personnes en 2018**. Cette surfréquentation **impacte les espèces piscicoles par la destruction de leurs habitats** (ex : piétinement des randonneurs dans le lit du cours d'eau) et cet impact est plus marqué en été.

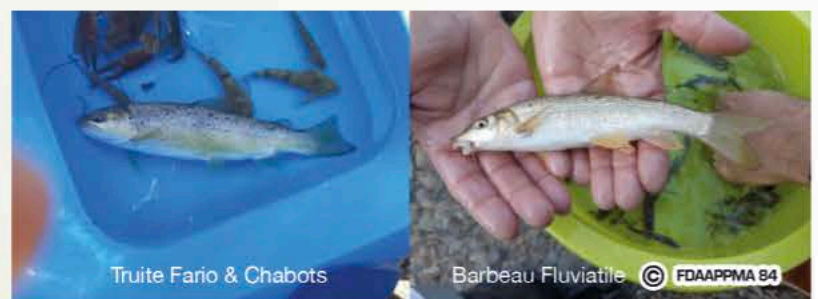
Cette étude avait pour objectifs :

- La réactualisation des données piscicoles du Toulourenc ;
- L'analyse des données recueillies sur le terrain ;
- Le calcul de l'**Indice Poisson Rivière** (IPR) afin de comparer le peuplement observé avec le peuplement attendu en situation de référence ;
- La comparaison de ces résultats avec ceux de l'année 2014 ;
- **L'évaluation de l'évolution du peuplement piscicole** face aux activités touristiques sur le lit mineur du cours d'eau ;
- L'ajustement, au plus près, des actions à réaliser.

Dans le cadre de cette étude, des pêches d'inventaires, associées au calcul de l'IPR, ont été réalisées sur trois stations : les Prayauds, Pont de veaux et Notre Dame des Anges. Des mesures topographiques ont également été réalisées pour caractériser les habitats piscicoles.



Les résultats obtenus montrent que l'IPR qualifie les stations de bonne qualité (à l'exception de la station les Prayauds qui a une qualité médiocre). Cependant, les données des espèces pêchées montrent **la faible présence de l'espèce repère** du contexte salmonicole, à savoir **la Truite Fario**, et **la faible présence des juvéniles** pour l'ensemble des espèces pêchées (Barbeau fluviatile, Chabot, Chevaine, etc).



Ces résultats montrent également que **l'état de la population piscicole du Toulourenc est probablement perturbé par plusieurs paramètres**, comme par exemple les faibles hauteurs d'eau, qui peut être accentué, en période estivale, **par les activités touristiques ainsi que par l'augmentation de la température de l'eau**.

DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

Schéma National et Départemental de Développement du Loisir Pêche

Historique du Schéma National du Développement du Loisir Pêche

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (dite Loi LEMA) du 30 décembre 2006 a permis de conférer à la FNPF **la promotion et le développement du loisir pêche**. Suite à cela, son Conseil d'Administration s'est doté d'un **projet d'orientations politiques** dès son installation en 2007. Un groupe de travail « **Orientations stratégiques** » a alors été rapidement créé afin d'en traiter les **grands axes de réflexions et d'actions**.

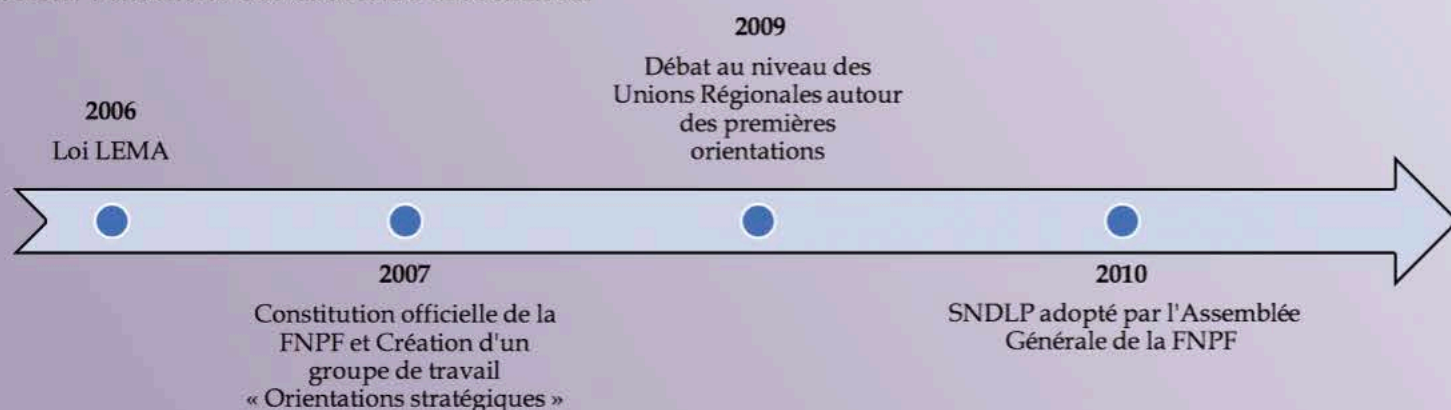
Ainsi, en deux mois, les premiers constats sont tombés mettant, entre autres, en avant : **l'absence d'un réseau d'accueil et d'initiation structurée, le manque de moyens humains et de clarté des offres, la variation du réseau de distribution des cartes de pêche d'un département à l'autre**. Suite à ces premiers constats et à la demande du Conseil d'Administration, le groupe de travail « Orientations stratégiques » a analysé les problématiques rencontrées par les structures associatives aux différentes échelles (AAPPMA, FDAAPPMA, Unions Régionales, FNPF) comme par exemple les problématiques de gestion, d'animation, de structuration et de réglementation. Ce groupe de travail a également proposé des solutions permettant de moderniser les moyens associatifs et de soutenir l'ensemble des structures associatives.

De nombreuses Commissions de la FNPF ont permis de confirmer ce diagnostic et d'en conforter les orientations. En 2009, les éléments du constat et les premières orientations ont été soumis au débat au niveau des Unions Régionales et par la suite utilisés comme trame à la réflexion durant le séminaire qui s'est tenu cette année-là.

Ce séminaire avait pour objectif de définir les axes prioritaires de travail de la FNPF pour la durée du mandat suivant.

Trois thèmes y étaient abordés : institutionnaliser la FNPF, développer et promouvoir la pêche de loisir, ainsi que créer de la connaissance et la valoriser.

Parmi les différentes orientations, adoptées par le Conseil d'Administration de la FNPF en novembre 2009, puis en Assemblée Générale en Juin 2010, il a été acté **la rédaction et la mise en œuvre d'un Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP)**, considéré comme **un document fort d'orientations politiques nationales**.



Le SNDLP : qu'est-ce que c'est ?

Le **Schéma National de Développement du Loisir Pêche** (SNDLP) est un document d'orientations à caractère général, dont l'objectif est de définir les grandes lignes du projet de développement de la pêche associative. Ce document à caractère évolutif est abondé de fiches pratiques, de modèles de documents (conventions, outils d'évaluation facilitant sa mise en œuvre etc).

Il préconise plusieurs actions à mettre en œuvre en se basant sur **quatre axes** : l'accès au loisir pêche, la découverte et l'accueil, les produits et les offres ainsi que la promotion et la communication. **Les deux premiers axes restent les grands axes stratégiques.**

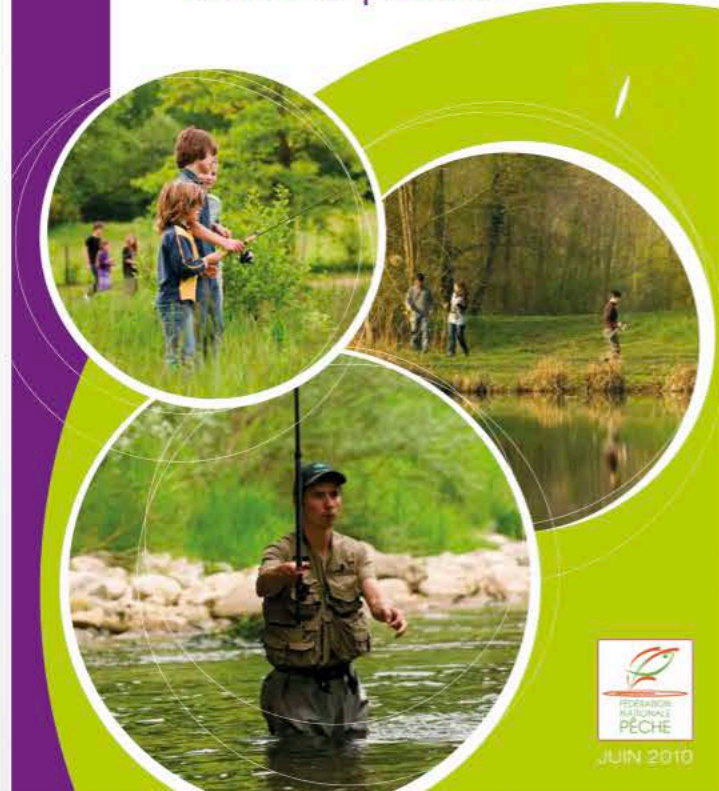
En ce qui concerne plus particulièrement l'axe « **favoriser l'accès au loisir pêche** », il doit se faire par une **optimisation de la maîtrise des droits de pêche** par les structures associatives de la pêche tout en consolidant l'existant et en développant la recherche de nouveaux baux de pêche tant sur le domaine public que sur le domaine privé. L'accès au loisir doit se faire également par **l'incitation à faire évoluer la réciprocité** qui est définie comme une démarche par laquelle le titulaire d'un droit de pêche décide volontairement de partager celui-ci avec des pêcheurs autres que ses propres adhérents.

Il doit se faire également par **l'adaptation de la réglementation de la pêche** qui se doit de prendre autant en compte la protection des espèces que l'halieutisme. L'efficacité de la réglementation étant inséparable du contrôle de son application, le SNDLP préconise une **surveillance active et soutenue** par le réseau associatif permettant de compenser les potentielles carences de l'Etat en la matière.

L'accès au loisir doit également passer par une **modernisation de la carte de pêche** afin de répondre aux évolutions sociologiques et aux nouveaux modes de consommation.



Schéma national de développement du loisir pêche



Quant à l'axe « **organiser la découverte et l'accueil** », il préconise **la construction et l'entretien d'un réseau de sites de pêche** aptes à répondre aux attentes des publics **en labellisant** par exemple des territoires de pêches en partenariat avec les responsables locaux.

Cela doit également passer par **la construction et la mise en œuvre d'un réseau d'animations novateur** ayant pour objectif de faire du mouvement associatif pêche le centre d'une activité répondant à des enjeux à la fois sociaux mais également environnementaux et économiques.

Enfin, le SNDLP a vocation à être décliné en **Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche** (SDDLDP) afin de répondre au mieux au contexte local qui change d'un département à l'autre, de favoriser la concertation entre les structures, de favoriser la cohérence des aménagements et des équipements à réaliser, etc.

DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

Qu'en est-il des SDDLDP en Provence Alpes Côte d'Azur ?

Le SDDLDP est un document de planification et de travail pour les instances halieutiques. Ce document de planification permet de mettre en place les préconisations du SNDLP tout en s'adaptant au contexte local.

Ce document départemental permet de favoriser la complémentarité des offres et des prestations, la concertation entre les structures (Fédération Départementale, AAPPMA, etc.), la cohérence des aménagements et des équipements à réaliser tout en créant et entretenant des partenariats.

La rédaction du SDDLDP passe généralement par **trois phases majeures** à savoir : l'état des lieux, le diagnostic et le programme d'actions.

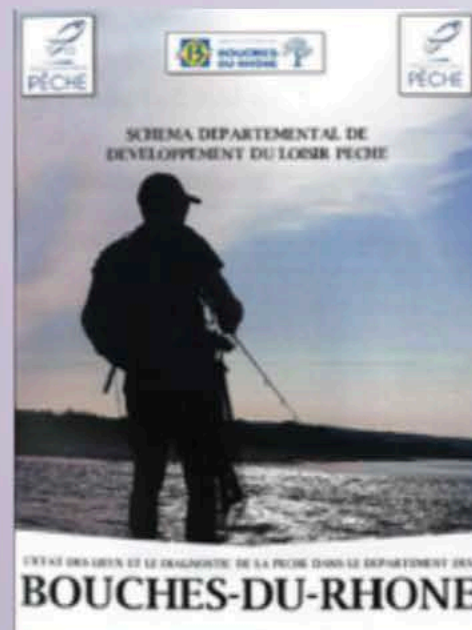
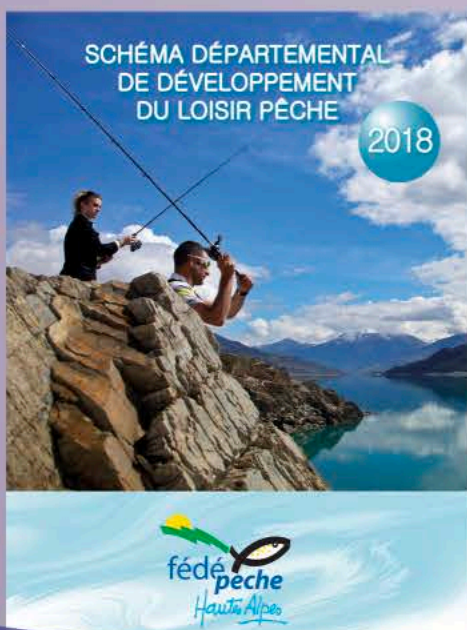
L'état des lieux consiste à réaliser un **bilan général** sur l'ensemble des thèmes liés à la pêche de loisir et aux caractéristiques du département en termes d'évolution de la population, de tourisme, de climatologie, etc.

Sur la base de ce dernier, **le diagnostic** va permettre d'évaluer **le potentiel de développement du loisir pêche** au sein du département et ainsi de définir un **programme d'actions** permettant de l'atteindre.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 3 Fédérations Départementales ont finalisé leur SDDLDP : les Hautes Alpes, le Var et les Bouches-du-Rhône.

Celui de la Fédération des Alpes de Haute Provence est en cours de rédaction. Celui de la Fédération des Alpes Maritimes doit être malheureusement révisé, en grande partie du fait de la tempête Alex qui a modifiée une part importante de leur territoire et donc de ce qui leur sera possible de faire en termes de développement du loisir pêche.

Enfin, la Fédération de Vaucluse devrait également prochainement se lancer dans la rédaction et la mise en œuvre de son SDDLDP.



ZOOM sur les actions réalisées à l'échelle régionale

Promotion de Destinations Pêche en Provence Alpes Côte d'Azur

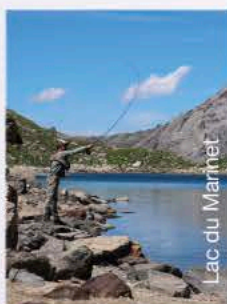


Afin de développer le loisir pêche en eau douce en région Provence Alpes Côte d'Azur, l'ARFPPMA PACA a décidé de produire sur plusieurs années des films, réalisés en subaquatique et en drone, sur divers types de milieux et de territoires. **1 image valant mieux que 1000 mots**, l'objectif était de **donner envie** aux pêcheurs de la région Provence Alpes Côte d'Azur, mais aussi aux pêcheurs des autres régions françaises et d'autres pays, voire même aux non-pêcheurs, de **découvrir d'autres secteurs de pêche** ou de **s'initier** à la pêche en eau douce en région Provence Alpes Côte d'Azur.

Un **premier film** de ce type a ainsi vu le jour en 2018. Il avait pour but de présenter une rivière emblématique et un type de pêche pratiqué dans chacun des 6 départements de la région Provence Alpes Côte d'Azur en quelques minutes. Le film ainsi intitulé « **Région Sud : des rivières qui ont la pêche !** » a été diffusé lors des dernières Assises Nationales du loisir Pêche, organisées en 2018 par la FNPF à Paris.

Il a été suivi d'un **deuxième film**, en 2019, focalisé sur la **promotion de la pêche de loisir en lacs d'altitude** du fait de la diversité des sites tant dans leur nombre, que leurs lieux, leurs richesses mais aussi leurs accessibilités pour les pêcheurs (pêcheurs sportifs aimant randonner mais aussi pêcheurs pouvant accéder à ces lacs d'altitude en famille voire avec des personnes à mobilité réduite). Ce second film était d'autant plus attendu que rien n'avait encore été fait pour valoriser ce potentiel de développement du loisir pêche en Provence Alpes Côte d'Azur.

Enfin, en 2021, il a été complété par un **troisième film** axé, quant à lui, sur la **promotion de la pêche de loisir en lacs de plaine**. Ainsi, avec ces deux derniers films, l'ARFPPMA PACA a couvert l'ensemble du territoire régional autour de la valorisation des divers lacs et plans d'eau accessibles à la pêche de loisir en Provence Alpes Côte d'Azur.



Mise en place d'un Comité Régional pour la labellisation nationale de Parcours Pêche

Afin de fidéliser les pêcheurs et d'attirer de nouveaux publics, le SNDLP a préconisé la mise en place d'un réseau de **Parcours Pêche labellisés**. Dans ce cadre, la FNPF a créé 3 catégories de labellisation de Parcours Pêche, répondant chacune à des exigences bien particulières, il s'agit des Parcours Pêche : **Découverte, Famille et Passion**.

Afin de s'assurer du respect des critères d'éligibilité nationaux de ces parcours, une **visite de contrôle** est organisée sur site par le Comité Régional de labellisation, composé de deux représentants minimums de l'ARFPPMA PACA, d'un représentant du tourisme et d'un représentant de la collectivité concernée.

Ainsi, **9 Parcours Pêche** sont labellisés en région Provence Alpes Côte d'Azur dont **3 Parcours Famille** et **6 Parcours Passion**.





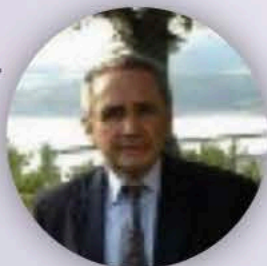
Savines-le-Lac : 1ère Station Pêche en Provence Alpes Côte d'Azur

Située en plein cœur de Serre-Ponçon, 2ème plus importante retenue artificielle d'Europe, qui lui assure son essor touristique et économique, Savines-le-Lac est une des **Destinations Pêche phares par excellence** en Provence Alpes Côte d'Azur de part, à la fois les caractéristiques de ce grand lac intérieur (pêchable toute l'année et toutes espèces confondues depuis 2020) mais également des autres plans d'eaux et cours d'eaux l'environnant (permettant une pêche autant en 1ère catégorie piscicole qu'en 2nde, multi-espèces et multi-techniques).

La commune réunissait, en effet, un ensemble d'atouts considérables en vue de l'obtention du label **Station Pêche**.

Labellisée **Parcours Pêche Passion** en 2018, la commune dispose d'une cabane destinée aux pêcheurs (ce ne sont pas moins de **180 demi-journées d'initiation toutes techniques** qui ont été réalisées entre 2016 et 2021 par la Fédération des Hautes Alpes ayant permis de sensibiliser **plus de 700 personnes**), mais également d'une cale de mise à l'eau (accessible toute l'année), ainsi que d'un **Hébergement qualifié Pêche** (Camping le Grand Large) ouvert toute l'année et situé en bordure du lac et à proximité des autres commodités pour la pêche.

Ce label est attribué aux communes Stations Vertes qui sont de véritables destinations touristiques de loisirs et de vacances, reconnues au niveau national comme des stations organisées, offrant des services et des loisirs au cœur d'une Nature respectée et préservée.



“ Victor BERENGUEL

Maire de Savines le Lac
Président du SMADESEP

”

“ LA PAROLE est à vous ”



*“Les pêcheurs sont des ambassadeurs de notre destination nautique. Ils défendent notre territoire et participent à l'activité touristique, **notamment sur les intersaisons**, qui sont des **moments clés** que je souhaite **développer et dynamiser**. Ils sont également de formidables atouts pour nous, collectivités, afin de nous alerter de telle ou telle pollution qui pourrait intervenir sur la retenue. **Ils assurent ainsi une veille indispensable sur le lac et leur présence nous est précieuse.**”*

*Suite à quelques projets ponctuels nous ayant réunis (frayères artificielles au Riou Bourdoux, valorisation de la Zone Humide du Liou, végétalisation par le Cresson en queue de retenue et expérimentation UROS sur Serre-Ponçon) nous n'avons pu que constater tout l'intérêt de la mise en place d'un partenariat durable pour mener à bien de nombreux projets que nous partageons. Aussi, j'ai signé récemment une **convention cadre** avec la Fédération des Hautes Alpes dans laquelle nous nous engageons mutuellement à développer une stratégie d'intervention sur le lac de Serre-Ponçon, **basée sur 2 axes** :*

- *Connaissances sur la ressource en eau et les peuplements piscicoles (de sorte à favoriser leur développement);*
- *Promotion des activités économiques sur la retenue dont la pêche de loisir”. Propos recueillis par L.CIESIELSKI*

DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE



Animations et initiations pêche au sein des Parcs Naturels Départementaux

Depuis 1998, la Fédération des Alpes Maritimes mène des actions de sensibilisation et d'éducation à la préservation des milieux aquatiques au sein de son territoire, accompagnées d'initiations aux différentes techniques de pêche. Ces actions ont pour but d'informer le grand public de toutes les tranches d'âge sur le fonctionnement général d'une rivière (biologique, écologique, enjeux, etc.).

Parmi elles, des **animations environnementales accompagnées d'initiations pêche** ont lieu au sein de plusieurs **Parcs Naturels départementaux, en partenariat et concertation avec le Conseil Départemental des Alpes Maritimes.**

Celles-ci ont commencé en 2004 au sein des **Parcs Naturels de la Brague et des Rives du Loup**. Le territoire d'actions s'est ensuite élargi, par la mise en place de nouvelles animations, au sein du **Parc Naturel de Broc** en 2009, puis de **l'Estéron** en 2015. Ces ateliers, organisés de mars à octobre en concertation avec le service concerné du Conseil Départemental, traitent différentes thématiques :

- organisation de la pêche en France ;
- réglementation de la pêche en eau douce et spécificités départementales ;
- connaissance des poissons d'eau douce ;
- macro faune des rivières (etc.).

Ils s'accompagnent toujours d'initiations pour tous à la pêche.



Animation et initiation à la pêche

FDAAPPMA 06

Entre 2016 et 2019 ces animations n'ont cessé d'augmenter passant de **458 participants** (en 25 jours) à **630** (en 30 jours). Ce serait sûrement encore le cas, si la crise sanitaire liée au covid19 n'avait pas impacté directement en 2020 et 2021 le loisir, suite aux divers confinements mis en œuvre sur l'ensemble du territoire national (cf Figure 15).

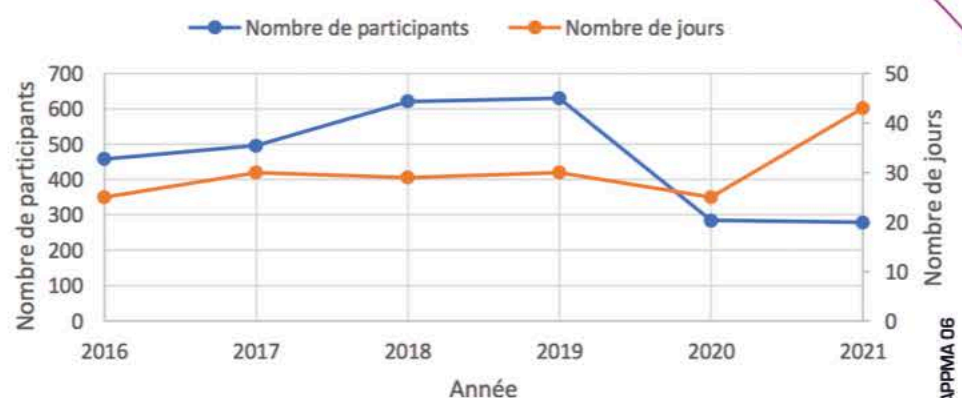


Figure 15 : Evolution du nombre de participants et de jours d'animations par an

FDAAPPMA 06

Développement du Loisir Pêche au San Peyre

Situé sur la commune de Peyrolles-en-Provence, l'étang du San Peyre est un étang fédéral sur lequel la Fédération des Bouches-du-Rhône mène un certain nombre d'actions en termes de développement du loisir pêche.

Parmi celles-ci, on peut citer l'introduction d'une quarantaine d'Esturgeons européens, provenant de la pisciculture des Dombes dans l'Ain, **une première en Provence Alpes Côte d'Azur** puisque c'est **le seul plan d'eau où l'on peut pêcher cette espèce dans la région !**

Afin de les préserver et de développer ainsi des **prises Trophées**, une pratique en **No-Kill intégral** a été mise en place pour cette espèce. De plus, quelques spécimens ont été bagués dans le but de mieux appréhender la dynamique de croissance sur ce site grâce aux retours des pêcheurs (la Fédération des Bouches-du-Rhône ayant demandé, aux pêcheurs ayant capturé un Esturgeon bagué, de leur transmettre poids/taille et photo avec numéro de bague du spécimen avant sa relâche).



Par ailleurs, le plan d'eau accueille aussi de belles populations de Carpes pouvant dépasser les 30 kg. De fait, afin de satisfaire les carpistes, la Fédération des Bouches-du-Rhône a mis en place, sur ce site, une **pêche de nuit, sous réservation préalable** par téléphone ou mail, **uniquement les week-ends**. Afin de contrôler la réglementation en vigueur, sur ce site aux espèces prisées, la Fédération des Bouches-du-Rhône a également **renforcé ses tournées de garderie fédérale, notamment de nuit**.

Enfin, depuis 7 ans, la Fédération des Bouches-du-Rhône organise chaque année une **compétition amicale de pêche à la Carpe**, plus connue sous le nom **d'Enduro Carpe**, qui se déroule sous 48h non-stop.

Chaque année, ce concours attire des pêcheurs venus de toute la région Provence Alpes Côte d'Azur, comme en témoignent encore les résultats de l'année 2021 :

- **Les premiers vainqueurs originaires de Pertuis (84)** ont capturé 38 poissons pour un poids total de 328 kg ;
- **Les seconds vainqueurs originaires de Vitrolles (13)** ont capturé 13 poissons pour un poids total de 85 kg ;
- **Les troisièmes vainqueurs originaires de Vitrolles-en-Luberon (84)** ont capturé 9 poissons pour un poids total de 71 kg.



DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE



Le SDDLDP du Var

La Fédération du Var a commencé l'élaboration de son Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP) en 2017 sur un territoire qui contient **903 km de cours d'eau**, dont 571 km sont classés en 1ère catégorie piscicole et 332 km en 2nde catégorie piscicole, ainsi que plus de **1900 ha de plans d'eau**.

Etabli pour 5 ans, ce schéma reprend les 3 grandes phases d'élaboration attendues par le SNDLP et a le mérite d'avoir en plus **un important atlas cartographique** venant en appui au diagnostic et aux actions proposées (cf Figure 16). De nombreux acteurs ont participé à l'élaboration du SDDLDP du Var : **les AAPPMA** (au travers d'enquêtes pour l'état des lieux et le diagnostic ainsi que d'ateliers de bénévolat) mais également **les pêcheurs** (1 200 pêcheurs ont répondu à l'enquête qui leur était destinée afin de recueillir leurs attentes) ainsi que **les agents et administrateurs de la Fédération du Var** (par la mise en place de groupes de travail comme pour la définition et la programmation des actions) et **les partenaires** (mise en place d'une Commission SDDLDP).

Dans le cadre de ce schéma **55 actions** ont été définies pour répondre à **4 objectifs majeurs** :

- **Modéliser et structurer la pêche associative** : cet objectif se base sur la mise en place de 18 actions comme par exemple l'action 14 (cf. Figure 17) qui préconise l'augmentation de la taille légale de capture de certains carnassiers ;
- **Développer une offre de pêche accessible équilibrée et diversifiée dans tous les bassins halieutiques et pour tous les publics** : cet objectif se base sur la mise en œuvre de 29 actions, comme par exemple l'action 33 qui consiste à créer 6 parcours « débutants pêche au coup »
- **Développer et coordonner un réseau d'animations adapté à chaque public** : cet objectif se base sur la mise en œuvre de 11 actions, comme par exemple l'action 47 qui préconise d'institutionnaliser une fête départementale de la pêche par an ;
- **Développer un réseau de partenariats** : cet objectif se base sur la mise en place d'une seule et unique action à savoir l'action 55 qui préconise une stratégie de 8 partenariats minimum.

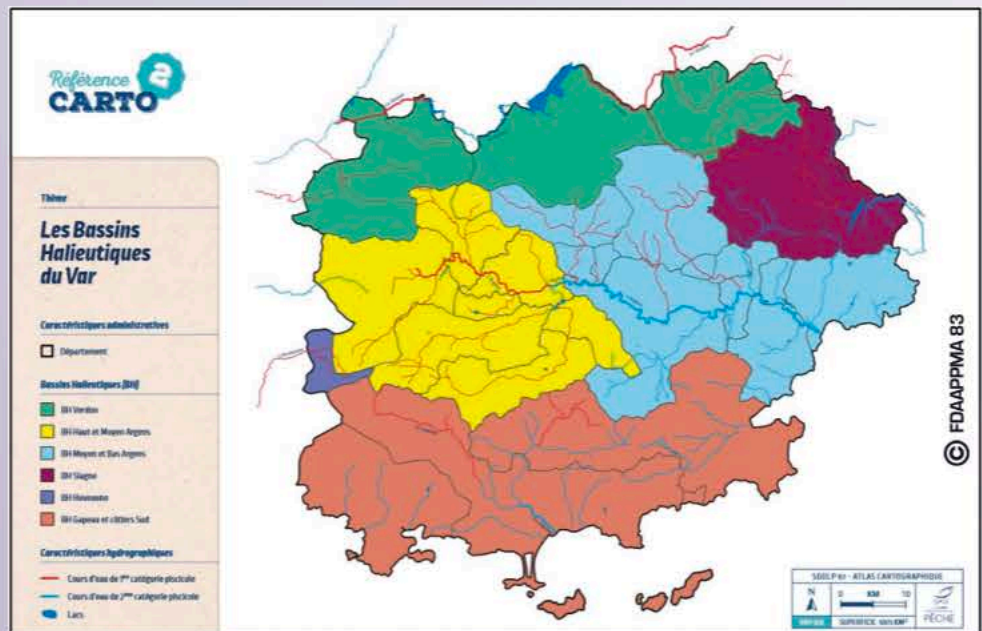


Figure 16 : bassins halieutiques varois



Figure 17 : Fiche action n°14

Mise en place d'un réseau de Parcours Pêche labellisés en Vaucluse

Afin de répondre aux nombreuses attentes de ses pêcheurs, voire d'en fidéliser de nouveaux, la Fédération de Vaucluse souhaite développer un réseau de Parcours Pêche labellisés, conformes aux critères d'éligibilité nationaux et faisant l'objet d'une validation des Comités Régional et National de Labellisation au sein du réseau associatif. Ce sont ainsi déjà **5 Parcours Pêche** qui ont été labellisés rien que sur ce territoire sur les 9 que compte la région Provence Alpes Côte d'Azur. Parmi eux, **3 sont des Parcours Pêche Famille** et **2 des Parcours Pêche Passion**.

En ce qui concerne les **Parcours Pêche Famille**, de dimensions variables, ils offrent des conditions de pratique proches des Parcours Découverte (accessibilité, confort, sécurité, sanitaires) ainsi qu'une gamme d'activités pour la famille et les groupes (jeux pour enfants, autres activités de loisir) et des conditions d'accueil favorables à la détente (coin pique-nique). En Vaucluse, on trouve :

- **Le lac de Monteux - Beaulieu** : situé au sein d'un parc paysager de 38 ha, il est placé au centre du département de Vaucluse, à 10 min de Carpentras et 30 min d'Avignon. Ce plan d'eau accueille, en plus des populations de poissons blancs se prêtant à la pêche au coup, facile d'accès pour les débutants, de belles populations de Black-Bass et de Carpes ;

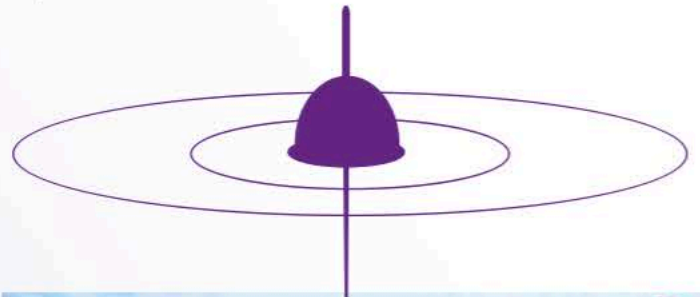
- **Le plan d'eau Li Piboulo** : situé à Piolenc, au Nord de Vaucluse, à 10 min d'Orange et 30 min d'Avignon, il est adapté autant à la pêche au coup et au feeder qu'à la pêche aux leurres des carnassiers, abritant de belles populations de Brochets, Black-bass et Perches ;

- **Le plan d'eau La Riaille à Apt** : situé au cœur du Parc Naturel Régional du Lubéron, il s'étend sur une superficie de 8 ha et abrite de belles populations de poissons blancs et carnassiers (Brochets, Perches). De nombreux postes de pêche sont accessibles tout autour du plan d'eau avec tables de pique-nique et poubelles environnantes. Une mise à l'eau est également accessible pour les pêcheurs en float tube et de nombreuses autres activités complètent l'offre de pêche (randonnée, jeux d'enfants, baignade etc).

Quant aux **Parcours Pêche Passion**, ils disposent d'une haute qualité piscicole et halieutique, par leur gestion et leur peuplement. En fonction de leur localisation et de la configuration des sites, ils offrent des conditions d'accessibilité, de stationnement, des pontons de pêche ou encore des cales de mises à l'eau pour embarcations.

En Vaucluse, les 2 Parcours Pêche Passion sont :
- **Les Issarts** : situé à l'est du Gard (à 45 minutes de Nîmes) et au sud-ouest de Vaucluse (à 5 minutes d'Avignon) il est spécialement dédié aux pêcheurs invétérés de Silures qui pratiquent le Rhône et a été initié conjointement par les Fédérations de Vaucluse et du Gard ;

- **Le parc des Libertés** : situé sur l'île de la Barthelasse entre le Vaucluse et le Gard, cet ancien bras naturel du Rhône s'étend sur une superficie de 24 ha pour 6 km de berges. Il dispose d'une cale de mise à l'eau, d'un parking ainsi que d'une zone aménagée pour les personnes à mobilité réduite.

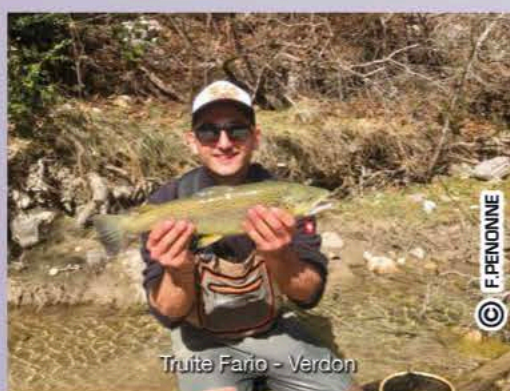
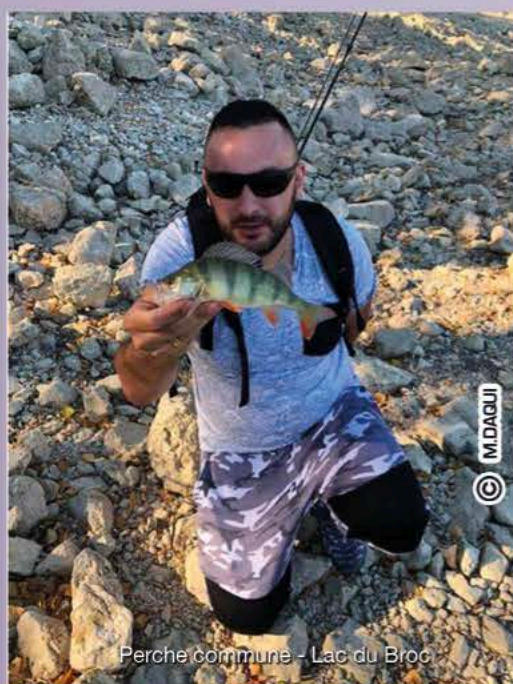


DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

Quelques belles prises en Provence Alpes Côte d'Azur

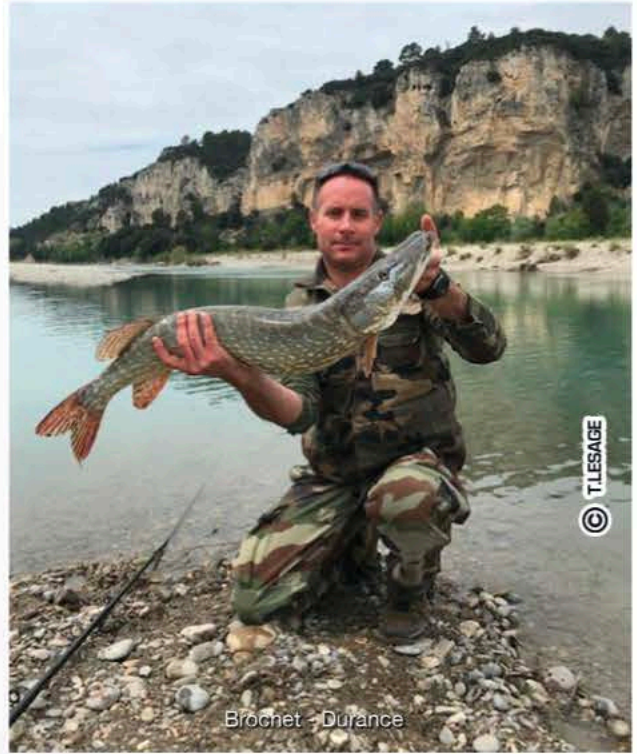
Merci à toutes les pêcheuses et à tous les pêcheurs qui nous ont partagés quelques unes de leurs plus belles prises.

Comme eux, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet et à compléter, en un clic, le formulaire sur **"ENVOYEZ- NOUS VOS PHOTOS"**.

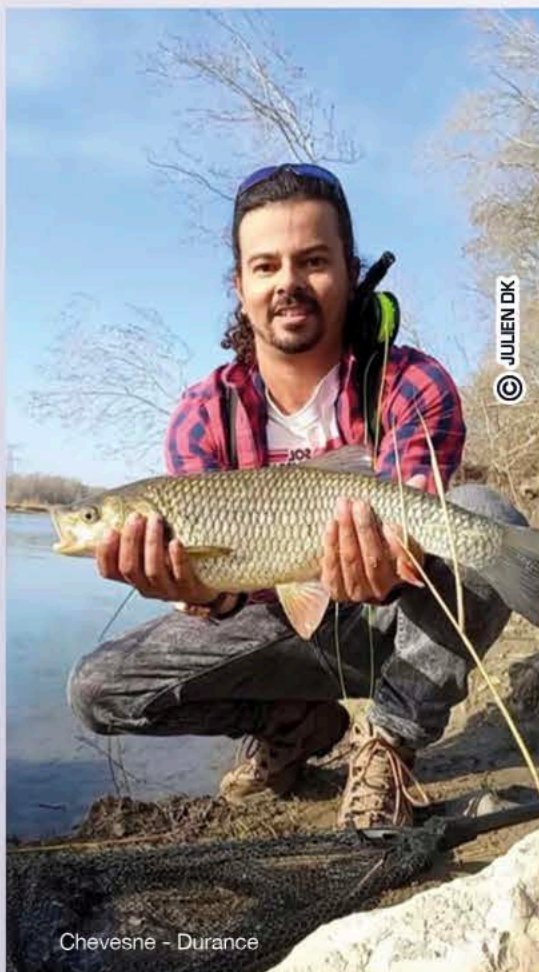




Truite Fario



Brochet - Durance



Chevesne - Durance



Sandre



Carpe - Durance

SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE ET INITIATION PECHE

Les Ateliers Pêche Nature (APN) en Provence Alpes Côte d'Azur

Les **Ateliers Pêche Nature** ont pour objectif de permettre aux pêcheurs débutants de pratiquer la pêche de loisir en eau douce en ayant un **comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers du milieu aquatique et d'eux-mêmes**. Ces ateliers permettent de transmettre **l'éthique de la pêche associative** fondée sur : le respect du poisson, la connaissance du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques comme de la faune et de la flore caractérisant ces milieux, le respect de soi-même et d'autrui ainsi que la connaissance du rôle des AAPPMA et des missions d'intérêt général qui leurs sont confiées par la loi.



Ces APN sont animés par des bénévoles d'AAPPMA voire des salariés qualifiés, diplômés de BTS GPN Animation et BPJEPS Pêche de loisir, des Fédérations départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

Actuellement, on ne compte pas moins de **19 Ateliers Pêche Nature en Provence Alpes Côte d'Azur**.



Animations auprès des scolaires et du grand public

Une **convention nationale** a été mise en place entre le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, celui de la Transition écologique et la FNPF, permettant ainsi d'officialiser le lien entre l'action des structures de la pêche et les enjeux de l'enseignement à l'environnement en milieu scolaire.

Ainsi, les Fédérations départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA ont décliné cette convention nationale à leurs échelles afin de proposer diverses interventions (ponctuelles à annuelles) en milieu scolaire, allant de la maternelle, jusqu'au lycée pour certaines.

Ces interventions ont généralement lieu en classe tout au long de l'année, **en lien avec le programme de l'éducation nationale et les professeurs**, et se finissent par **une demi-journée ou journée au bord de l'eau** à la fois pour faire des petits relevés d'invertébrés aquatiques mais également **pour s'initier à la pêche**.

Divers sujets sont évoqués comme le fonctionnement d'une rivière de l'amont vers aval, les enjeux (environnementaux, sociaux et économiques) auxquels ces milieux sont confrontés ou encore la connaissance de la richesse de leur biodiversité.



Découverte du fonctionnement d'un bassin versant

Enfin, les Fédérations proposent également tout au long de l'année des **journées de sensibilisation à l'environnement aquatique et d'initiation à la pêche** pour les centres de loisir, les centres aérés, les EHPAD etc. Elles se mobilisent aussi dans divers **Salons et Foires** afin de faire connaître leurs missions.

SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE ET INITIATION PECHE



ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

ZOOM sur les actions réalisées à l'échelle régionale

Mise en œuvre d'une stratégie régionale de communication

Afin de promouvoir la diversité des actions menées par son réseau, l'Association Régionale valorise les APN, les animations en milieu scolaire ou encore toutes les animations proposées par ses Fédérations départementales et ses AAPPMA au travers de ses 3 outils de communication principaux, à savoir :

- sa page Facebook qui touche près de **5000 abonnés** ;
- son site internet consulté par plus de **7000 utilisateurs** pour plus de **17 000 pages** vues ;
- ses **Newsletters** : à minima 6 Newsletters sont publiées chaque année et adressées à plus de 350 destinataires parmi lesquels des pêcheurs mais également des partenaires institutionnels. Toute personne souhaitant recevoir ces Newsletters peut le faire directement en s'inscrivant à partir de la page d'accueil de notre site internet.



Tenue d'un stand régional sur divers Salons

L'Association Régionale participe à divers Salons, Congrès ainsi que d'autres manifestations au sein de la région Provence Alpes Côte d'Azur afin de faire connaître la pêche de loisir au grand public. Elle a notamment participé au 4ème salon nautique français : les Nauticales. Ce salon offre l'opportunité de découvrir et d'essayer en mer les nouveautés présentées aux grands salons nautiques européens d'hiver, comme le Nautic de Paris (France) et le Boot de Düsseldorf (Allemagne).

Cet événement est ainsi l'occasion de montrer à tous les pêcheurs marins qu'il existe une belle offre complémentaire de pêche de loisir en eau douce dans notre région méditerranéenne.



Focus sur la Fondation des pêcheurs

La **Fondation des pêcheurs** a été créée en 2016 par la Fédération Nationale pour la Pêche en France afin de **contribuer à la préservation des milieux humides et aquatiques** (cf. Figure 18). Cette fondation est **financée par le réseau associatif en eau douce** ainsi que les **dons** des particuliers et des entreprises.

Elle est soutenue dans sa démarche par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et bénéficie d'une convention avec les Agences de l'Eau et d'une autre avec la Caisse des Dépôts et Consignations Filière Biodiversité.



Figure 18 : Territoires acquis par la Fondation des Pêcheurs

Elle a pour but **d'acquérir des territoires d'eau** qui représentent un **potentiel écologique important** afin de les **restaurer**, les **protéger** ainsi que les **mettre à disposition des pêcheurs et du grand public**, quand c'est possible. Les sites acquis sont souvent confiés aux Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dans le cadre d'une convention de gestion. Celles-ci assurent la restauration, la préservation et la gestion des sites tout en associant des acteurs compétents pour la biodiversité terrestre à la gestion de ces sites.

Si vous souhaitez proposer un projet d'acquisition à la Fondation, posez-vous d'abord ces questions :

- Est-ce que le site concerné abrite des espèces ou des habitats rares ou menacés ?
- Est-ce qu'il bénéficie d'un classement au titre de la biodiversité (ZNIEFF, Natura 2000, etc.) ?
- Est-ce qu'il est confronté à une ou des menaces (ex : artificialisation, destruction) que l'achat par la Fondation permettra d'éliminer ?

Si la réponse à l'ensemble des questions posées ci-dessus est « oui », **n'hésitez plus et contactez la Fondation au 01 48 24 84 73 ou par mail à contact@fondationdespecheurs.fr** afin de présenter les éléments généraux de votre projet : l'intérêt qu'il présente au regard des critères mentionnés ci-dessus, la surface concernée, les principaux acteurs engagés dans ce projet ainsi que le coût d'acquisition.

SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE ET INITIATION PECHE



ZOOM sur les actions réalisées à l'échelle départementale Ateliers Pêche Nature au sein des Alpes de Haute Provence

La Fédération des Alpes de Haute Provence met à disposition de ses AAPPMA un **animateur fédéral** afin de les **accompagner dans leurs offres de développement d'Ateliers Pêche Nature**.

Ainsi, afin de faire découvrir aux plus jeunes la pêche et de les sensibiliser à la fragilité de leur environnement aquatique, les **AAPPMA de l'Ubaye, de Moustiers, d'Oraison et de Sisteron** réalisent, avec l'animateur fédéral, des Ateliers Pêche Nature (APN) entre les mois d'avril et de septembre de chaque année.

De plus, l'**AAPPMA La Bléone** organise également, de son côté, des APN pendant les vacances (Pâques, Juillet/Août et Toussaint) :

- A Digne-les-Bains tous les après-midi ;
- A Thoard une matinée par semaine ;
- Au Mées deux matinées par semaine.

Au final, entre **2016 et 2021**, ce ne sont pas moins de **90 journées d'animations** qui ont ainsi pu être menées sur le territoire, par la Fédération des Alpes de Haute Provence et ses AAPPMA, permettant ainsi d'initier à la pêche **plusieurs centaines d'enfants**.



Une école de pêche 100% féminine made in Hautes Alpes



L'AAPPMA Les pêcheurs Briançonnais a souhaité développer l'accessibilité de la pêche pour les femmes.

En 2021, le projet a ainsi pu se concrétiser avec le lancement officiel d'une école de pêche réservée exclusivement aux femmes, en partenariat avec la Fédération des Hautes Alpes.

Cette première classe a connu un succès notable étant donné la participation de 9 pêcheuses de différentes générations et horizons aux divers Ateliers Pêche Nature.

Dans un premier temps, les pêcheuses ont découvert une technique majestueuse, la pêche à la mouche, suite à leur demande. Cette initiation a débuté par quelques séances au sein du lac de la Schappe à Briançon, lieu idéal pour l'apprentissage de la pêche à la mouche. Ensuite, une matinée concernant la confection des nœuds et des bas de lignes a été réalisée, en parallèle d'un atelier plus axé sur la gestuelle.



Ecole de Pêche 100% Féminine

D'autres initiatives ont été mises en place également dans ce cadre, comme par exemple :

- une sortie pour l'ouverture des lacs d'altitude qui a été organisée au lac de Souliers et leur a permis de capturer leurs premières Truites Fario et leurs premiers Saumons de fontaine dans un décor paradisiaque ;
- des journées de pêche à la mouche qui se sont déroulées durant l'été et l'automne au sein du lac rond de Cristol et le long des Muandes dans les vallées de la Clarée et de la Guisane ;
- des sorties en binôme (un pêcheur confirmé et une élève) qui ont été programmées en torrents de montagne tout en s'intéressant à la pêche en sèche sur les Saumons de fontaine, au travail sur le posé, à la récupération de la soie pour éviter le draguage et sur le ferrage du poisson ;
- des "soirées Montage de mouches" qui ont été mises en place et dirigées par « Mia ».

Fort de ce succès et de l'augmentation de la demande, cette école de pêche 100% féminine va être reconduite. En témoigne la vente des cartes de pêche Découverte Femme qui a augmentée de 70% en 2021 au sein de l'AAPPMA les pêcheurs Briançonnais.

SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE ET INITIATION PECHE



Sensibiliser par l'intermédiaire des contrats de rivière : le cas des Paillons

Depuis 2003, la Fédération des Alpes Maritimes porte, dans le cadre du **Contrat de rivière de la vallée des Paillons**, un programme annuel d'animations à destination des scolaires (classes de CE2, CM1 et CM2). Ce programme a pour objectif d'apporter aux enfants des connaissances sur les milieux aquatiques environnants leur permettant ainsi de porter un nouveau regard sur leur bassin versant, d'être sensibilisés à la variété des milieux naturels et à leurs spécificités biologiques, de mesurer l'impact de l'homme sur cet écosystème et d'en proposer une gestion plus durable...

Ce programme de sensibilisation est décliné dans **4 classes** et il traite **8 thématiques** :

- La géographie d'un cours d'eau (bassin des Paillons) ;
- L'étude de la zonation piscicole qui a pour objectif d'apporter des connaissances sur la morphologie de la rivière et d'en découvrir son fonctionnement ;
- La connaissance des poissons d'eau douce qui a pour objectif d'apporter des connaissances sur les espèces et leurs milieux de vie ;
- La macro faune benthique ;
- La ripisylve et son rôle tampon lors des crues méditerranéennes ;
- L'eau, la pollution, l'environnement et la santé qui a plusieurs objectifs comme par exemple expliquer l'importance de la ressource en eau et son impact sur la santé ;
- La gestion des cours d'eau et la pêche en eau douce ;
- La sortie découverte - étude de terrain.



Sortie découverte sur le terrain

FDAAPPMA 06



Chacune de ces quatre classes participe à **7 demi-journées d'animation en salle** et **une journée sur le terrain**. Même si le contrat de rivière s'est arrêté en 2017, **le programme de sensibilisation se poursuit toujours en partenariat maintenant avec le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau maralpin (SMIAGE)**.

Ces interventions étant fortement appréciées, depuis peu, ce sont désormais **6 classes** qui en bénéficient, soit **plusieurs centaines d'enfants** sensibilisés.

Sensibilisation des collégiens en partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Depuis de nombreuses années, la Fédération des Bouches-du-Rhône dispose d'un **agrément de l'éducation nationale** l'autorisant à intervenir au sein des **établissements scolaires du département**.

Dans ce cadre, les établissements scolaires la sollicitent chaque année pour la **mise en place de projets pédagogiques** ou la reconduction de projets. Les niveaux concernés par ce partenariat vont de la maternelle au CM1 et de la **6^{ième} à la 4^{ième}**.

Les interventions en milieu scolaire se font aussi bien en classes qu'en extérieur au bord de l'eau. Ces interventions traitent plusieurs thématiques: anatomie des poissons, connaissance de la ripisylve et des bassins versants, pollutions, chaînes alimentaires, analyses des invertébrés aquatiques (suite à un IBGN) etc.



Ces interventions, au sein du milieu scolaire, connaissent un grand succès étant donné la reconduction des projets d'une année à l'autre, comme par exemple celui du Collège Louis Philibert (classes de 6^{ème} et 5^{ème}).

En 2018, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a lancé **un appel à projets, intitulé « sorties à thème » à destination des collégiens**. La Fédération des Bouches-du-Rhône qui avait proposée des sorties éducatives autour du fonctionnement des cours d'eau et de leur biodiversité, a ainsi été sélectionnée.

Depuis, la convention signée entre le Conseil Départemental et la Fédération des Bouches-du-Rhône est reconduite chaque année et ce ne sont pas moins de **8 classes** qui en bénéficient.

SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE ET INITIATION PECHE



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

Des initiations à la pêche en partenariat avec les Offices de Tourisme

Depuis quelques années déjà, la Fédération du Var organise des **animations pêche destinées au grand public en partenariat avec les AAPPMA et les Offices de Tourisme.**

Durant l'été, le pôle animation de la Fédération du Var propose ainsi au grand public, **près d'une vingtaine de sessions pêche d'une demi-journée**, au sein des grands lacs varois comme le lac de Sainte Suzanne dit « Lac de Carcès » où le seul loisir autorisé sur l'eau est la pêche.

Au bord de Carcès, le **Domaine de Brauch**, qui abrite une **Maison de la Pêche et de la Nature** en pleine Provence Verte au rez-de-chaussée ainsi que **2 Hébergements qualifiés Pêche** au-dessus, a ouvert ses portes afin de proposer au grand public plusieurs activités en lien avec la sensibilisation à l'environnement aquatique et le loisir pêche : animations pêche, réalité virtuelle, simulateur de pêche, découverte du milieu aquatique, apprentissage sur l'écologie, respect de l'environnement, observation des poissons, jeux interactifs sur la nature, etc.

Le projet a vu le jour, grâce à la signature d'une **convention de location du site** entre la mairie de Carcès et la Fédération du Var pour une durée de 9 ans ainsi que le **soutien logistique et humain de l'AAPPMA locale « La Carçoise »**, et le **soutien financier** de plusieurs partenaires : **la FNPF, la Fondation VEOLIA et la Communauté d'Agglomération « Provence Verte »**.

En 2021, la Fédération du Var a lancé son programme d'animations entre juillet et août en recrutant un chargé de promotion (CDD de 3 mois) pour animer le site et assurer l'accueil du public **5j/7**.

Dans ce cadre, **17 animations** ont été mises en place sur le plan d'eau et **4 ateliers au sein de la Maison de la pêche** par semaine traitant plusieurs thématiques : montage de lignes, découverte de la faune benthique, etc.

Ainsi, ce ne sont pas moins de **1 500 personnes** qui ont fréquentées la **Maison de la Pêche et de la Nature**, **50 réservations** qui ont été faites sur les **Hébergements qualifiés pêche** et **150 participants** aux animations qui ont eues lieu entre juillet et août 2021.



Brochet - Carcès



Domaine de Brauch



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

Partenariat avec les lycées agricoles au sein de Vaucluse

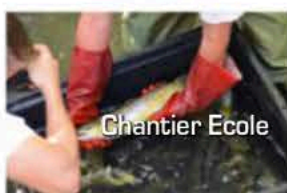
La Fédération de Vaucluse mène, depuis plusieurs années déjà, un **projet chantier école en collaboration avec les lycées agricoles.**



Avec la Fédération de Pêche et les Chevaliers, les lycéens restaurent les frayères



afin d'améliorer le potentiel piscicole de la rivière.



Chantier Ecole



FDAAPPMA 84



← Le cheptel piscicole est suivi grâce à des pêches électriques effectuées par la Fédération de Pêche.



Ce projet permet d'intervenir auprès des lycées préparant le Baccalauréat Professionnel Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF) et également d'autres élèves (des classes de la 3ème à la terminale) au sein de plusieurs établissements : le **lycée agricole de La Ricarde** (à l'Isle-sur-la-Sorgue), le **lycée agricole Les Alpilles** (à Saint-Rémy-de-Provence), le **lycée agricole de Cantarel - François Pétrarque** (à Avignon) et la **maison familiale et rurale** (à Richeranche).

Lors de ces interventions, plusieurs thématiques sont traitées : la gestion des plantes envahissantes, la mise en place de frayères à salmonidés, l'entretien de cours d'eau, le nettoyage de rivières, l'étude des macro-invertébrés d'eau douce ainsi que la conception et la réalisation d'animations nature. Ces thématiques abordées préparent les élèves à l'examen mais également à leur insertion professionnelle dans le domaine de la gestion de la nature.

Chaque année, ce ne sont pas moins de **160 élèves** qui sont formés autour d'**une vingtaine d'interventions annuelles.**

Ainsi, **entre 2016 et 2021**, ce sont plus de **960 élèves** qui ont été formés par la Fédération de Vaucluse dans le cadre de ce projet avec près de **120 interventions.**

SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE ET INITIATION PECHE

Ensemble respectons...



La sécurité

- **Soyez prudent** : vérifiez météo, débits, règles de navigation et manœuvres des barrages. Munissez-vous d'équipements de sécurité adaptés et numéros d'urgence. Prévenez votre entourage. Ne mettez personne en danger, ni vous ni les autres.
- **Tenez-vous à distance** des lignes électriques et passez dessous, la canne à l'horizontale. A proximité des lignes, le danger est de provoquer un arc électrique même sans contact.



La réglementation

- **Ayez à disposition votre carte de pêche** et tout document complémentaire. Disponible sur cartedepeche.fr cette carte d'adhésion à votre association permet de financer les actions dans l'intérêt des pêcheurs et des milieux.
- **Appliquez la réglementation** consultable dans le guide annuel de votre AAPPMA et de votre fédération départementale ou sur leur site internet. Cette réglementation : période de pêche, type, taille et nombre des espèces pêchées... est définie dans l'intérêt des peuplements en place et pour la pérennité de notre activité.
- **Facilitez le contrôle** par les agents compétents. La réglementation et les agents qui la font respecter agissent dans l'intérêt des pêcheurs et des milieux.



Les espèces pêchées

- **Adaptez le matériel et la pratique aux captures attendues** (gardillon écrasé ou non, hameçons simples ou triples, engins et filets, épuisette sans nœud, assommoir, mètre, ciseaux...). Cela permettra de limiter les manipulations de la capture.
- **Agissez rapidement avec votre capture pour la conserver ou la remettre à l'eau.** Dans les deux cas, limitez au strict minimum les temps de manipulation (idéalement décrochage rapide dans l'eau, photo...). L'assèchement des branchies d'un poisson hors d'eau est rapide et ses organes internes vulnérables.



Les lieux et les usagers

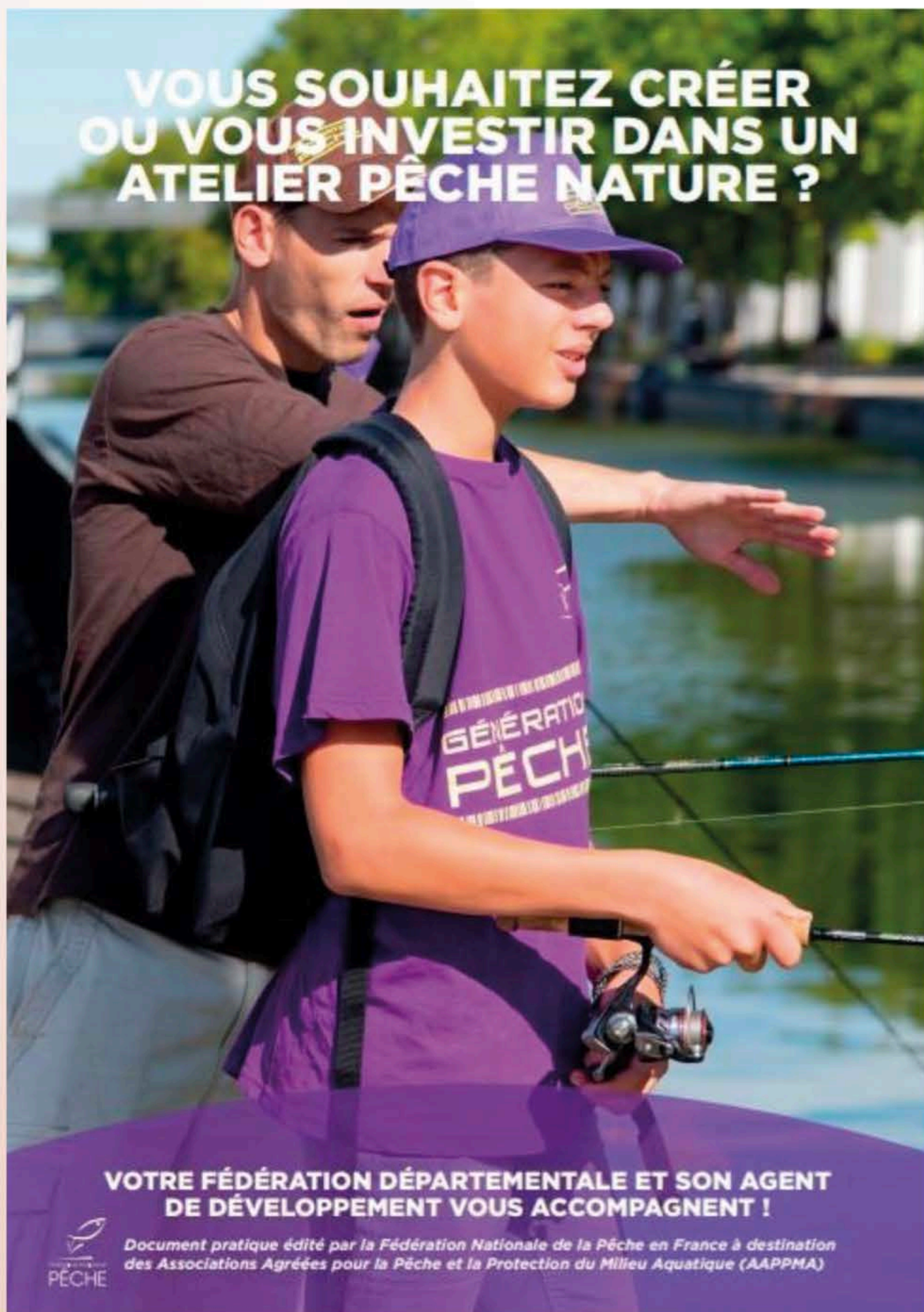
- **Partagez les lieux avec les autres pêcheurs et usagers avec courtoisie et civisme** : emprise du matériel dans l'eau, sur les berges ou les halages...
- **Préservez les lieux et leurs aménagements dans l'intérêt des pêcheurs et des autres usagers** (berges, plantations, bétails, clôtures et barrières, stationnements...). Le droit de pêche accordé par les propriétaires dépend aussi du bon comportement des pêcheurs.
- **Récupérez les déchets** (fil de pêche, hameçons, verre, plastique, plombs...). Ils souillent les sites et peuvent être dangereux.



Le milieu naturel

- **Veillez sur la flore et la faune sauvages, leur milieu de vie et de reproduction** (végétation des rives, fond de la rivière, amorçage...). Tous ces éléments biologiques contribuent à la bonne santé des peuplements de poissons.
- **Alertez votre association, la fédération départementale ou les autorités compétentes des situations qui vous paraissent anormales** : mortalités de poissons importantes, pollutions, braconnage, espèces inconnues...
- **Respectez les interdictions de transfert d'espèces d'un lieu de pêche à l'autre.** Vérifiez, nettoyez et séchez votre matériel (bottes, bouillottes, bateau...). Certaines espèces peuvent nuire très sévèrement à la pêche ou perturber les peuplements en place : végétaux envahissants, poissons exotiques, poissons porteurs de maladies ou concurrents des autres poissons.

VOUS SOUHAITEZ CRÉER OU VOUS INVESTIR DANS UN ATELIER PÊCHE NATURE ?



**VOTRE FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE ET SON AGENT
DE DÉVELOPPEMENT VOUS ACCOMPAGNENT !**




*Document pratique édité par la Fédération Nationale de la Pêche en France à destination
des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)*

GÉNÉRATION
PÊCHE



photographie :
PALUOVO
Conception & Impression : www.SéiographiePalumboo.com

© NICOFISHING13

 Association Régionale
des Fédérations de Pêche PACA

 ARFPPMA PACA

ARFPPMA PACA - 8, ZA de Bompertuis - Avenue d'Arménie - 13120 GARDANNE



04 42 26 63 43 - 06 74 26 68 09



dr.arfppma@gmail.com



www.peche-paca.fr